



PANORAMA DE PRESSE

23/03/2020 09h46

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME (2 articles)

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Le Code du travail tombé au champ de bataille (954 mots)

La CGT, Solidaires et Force ouvrière dénoncent la loi d'état d'urgence sanitaire, qui rogne sur les droits des salariés po...

Page 6

Le Journal du Dimanche

dimanche 22 au samedi 28 mars 2020

Entre le Medef et la CFDT, c'est l'union sacrée (924 mots)

CONCORDE Huit syndicats appellent à la poursuite de l'activité économique « dans le respect absolu de la...

Page 8

ACTUALITÉ SOCIALE (20 articles)

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Le Grand-Est dans l'enfer de l'épidémie (573 mots)

La région la plus touchée par le coronavirus peine à faire face à l'afflux de malades. L'heure est à la mobilisation de to...

Page 11

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Depuis janvier, le gouvernement empêtré dans ses contradictions (622 mots)

Avant de confiner le pays et de le lancer dans une « guerre » contre le Covid-19, l'exécutif a minimisé la catastrophe à ve...

Page 12

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Au Parlement, les libertés publiques et le droit social menacés

(1036 mots)

La loi contre le coronavirus, très vaste, confie des pouvoirs exorbitants au gouvernement via un « état d'urgence sanitaire...

Page 13

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Vers une hécatombe dans les Ehpad ? (727 mots)

L'accroissement des cas de coronavirus, dans les établissements accueillant des personnes âgées, fait craindre le pire aux ...

Page 15

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

« L'anticipation de la crise n'a pas été à la hauteur » (827 mots)

Olivier Véran a annoncé samedi un « changement dans la stratégie de dépistage ». Une évolution bien tardive, regrette la mi...

Page 17

L'Humanité

lundi 23 mars 2020

Des réseaux sous tension, les travailleurs aussi (552 mots)

Explosion de la vidéo à la demande, télétravail, supports éducatifs en ligne... Le confinement pèse lourdement sur les infras...

Page 19

[l'Humanité](#)

lundi 23 mars 2020

Quelle attention pour les personnes âgées ? (796 mots)

Page 20

...

[l'Humanité](#)

lundi 23 mars 2020

Les travailleurs privés de juge (431 mots)

Le 14 mars 2020, le ministère de la Justice a rendu une circulaire relative à l'adaptation de l'activité pénale et civile d...

Page 22

[l'Humanité](#)

lundi 23 mars 2020

Le Parlement adopte un budget déjà insuffisant (436 mots)

Assurer le soutien de l'État aux entreprises et aux salariés, tel est l'objectif affiché de cette première loi de finances ...

Page 23

[l'Humanité](#)

lundi 23 mars 2020

« L'exécutif s'arroge les pleins pouvoirs » (835 mots)

Le secrétaire national du PCF et député du Nord, Fabien Roussel, dénonce un gouvernement « obnubilé par la poursuite de l...

Page 24

[l'Humanité](#)

lundi 23 mars 2020

La production d'oxygène asphyxiée (323 mots)

Dans le Puy-de-Dôme, les ex-salariés de Luxfer exigent la nationalisation immédiate de leur site fermé par leur actionn...

Page 26

[Libération](#)

lundi 23 mars 2020

Crise sanitaire : dans la tempête, les cinq moments où l'exécutif a viré de bord (2632 mots)

A deux pas du Salon vert, au premier étage de l'Elysée, une ministre déroule, fin février, ses projets devant le secrétaire...

Page 27

[Libération](#)

lundi 23 mars 2020

Etat d'urgence : «Les droits du Parlement ne peuvent pas être confinés» (739 mots)

Donner au gouvernement tous les outils afin d'endiguer la vague épidémique de Covid-19, sans lui laisser les mains entièrement...

Page 31

[Le Monde](#)

samedi 21 mars 2020

Les syndicats veulent protéger les salariés obligés d'aller travailler (715 mots)

L'intendance suivra», disait le général de Gaulle. Alors que la situation sanitaire liée à l'épidémie causée par le corona...

Page 33

[Le Monde](#)

samedi 21 mars 2020

Face au coronavirus, restons chez nous, mais n'oublions pas ceux qui n'ont pas de chez-eux ! (842 mots)

Le président de la République, dans son allocution du lundi 16 mars, a clairement insisté sur le fait que «pour les plus p...

Page 35

[Le Parisien](#)

samedi 21 mars 2020

La grogne monte chez les éboueurs (465 mots)

Par Bérangère Lepetit Ni gel, ni masque, ni même lingettes pour « nettoyer les mains ou le volant »,...

Page 37

[Le Parisien](#)

samedi 21 mars 2020

« Mettre en place des protocoles sanitaires précis dans le bâtiment » (488 mots)

Le gouvernement exhorte les entreprises du BTP à reprendre leurs chantiers, malgré l'épidémie de Covid-19. Jacques Chan...

Page 38

lundi 23 mars 2020

Les pôles sociaux restent ouverts malgré le confinement

(706 mots)

Solidarité Par Charles-Edouard Ama Koffi @leparisien_92 Au ...

Page 39

lundi 23 mars 2020

« Toute entreprise qui peut payer ses salaires et ses fournisseurs doit le faire » (569 mots)

Comment éviter l'effondrement économique, après la crise sanitaire...

Page 41

lundi 23 mars 2020

Chez GRDF, le manque de masques inquiète les salariés

(554 mots)

La polémique sur les masques qui agite GRDF depuis la semaine dernière illustre à quel point la sécurité des salariés contraints de...

Page 42

SYNDICALISME



Le Code du travail tombé au champ de bataille

La CGT, Solidaires et Force ouvrière dénoncent la loi d'état d'urgence sanitaire, qui rogne sur les droits des salariés pour amortir le coût économique de la pandémie. La santé des travailleurs s'en trouve d'autant plus hypothéquée.

«Nous sommes en guerre», avait martelé lundi dernier le chef de l'État. De quoi préparer le pays à un état d'exception, et à exiger des travailleurs en première ligne – soignants, mais aussi énergéticiens, policiers ou salariés du commerce alimentaire, parmi d'autres – de se transformer en soldats sommés de faire des sacrifices pour le bien de la nation. C'est ce qui transparaît du projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, en discussion au Parlement ce week-end (lire notre article page 8). Déroгations au Code du travail en matière de temps de travail, congés payés, RTT... Le volet social du texte repose essentiellement sur des régressions sociales pour les travailleurs du public comme du privé, le tout pour une durée illimitée. «Le mot sanitaire n'est pas adapté dans ce projet de loi. Si l'on voulait endiguer l'épidémie, il aurait fallu prendre des mesures pour consolider et sanctuariser les droits des salariés plutôt que de les fragiliser», estime Céline Verzeletti, secrétaire confédérale CGT. Grand absent pointé par tous les syndicats : l'investissement à court, moyen et long terme dans la recherche et l'hôpital publics.

«Ce texte contient beaucoup de choses très inquiétantes, notamment en matière de droit du travail et de santé au travail», estime Éric Beynel, porte-parole de l'union syndicale Solidaires. «On a l'impression que le Parlement donne les pleins pouvoirs

à un gouvernement qui n'est pas à la hauteur de la situation : le confinement semble être une bonne solution pour éviter que le coronavirus ne se propage mais il faut aussi stopper le travail dans tous les secteurs qui ne sont pas des besoins vitaux», ajoute le syndicaliste.

Décathlon saute sur l'occasion

«Ce projet de loi permet de déroger à énormément de dispositions – c'est un blanc-seing. Mais sur le fond il va falloir voir les ordonnances», explique Savine Bernard, avocate en droit du travail au barreau de Paris et membre du Syndicat des avocats de France (lire la chronique juridique en page 13).

Dans l'attente de ces fameuses ordonnances, quelques points suscitent d'ores et déjà l'opposition des syndicats. Si les députés ont réintroduit samedi la nécessité d'obtenir un accord d'entreprise ou de branche pour que l'employeur puisse imposer au salarié de poser une semaine de congés payés lors de la période de quarantaine, cette disposition continue à faire grincer des dents. «Le confinement – dont on ne connaît pas encore l'effet psychologique –, ce ne sont pas des vacances ! Les congés payés sont faits pour les loisirs, pour voyager...» rappelle Céline Verzeletti. Sur le terrain, certaines entreprises n'ont pas perdu de temps pour embrayer en ce sens. La direction de

la chaîne de commerce d'articles de sport Decathlon a ainsi imposé à ses salariés de prendre une semaine de congés payés avant de démarrer le chômage partiel.

Dans la version actuelle du texte, les employeurs pourront en revanche décider unilatéralement de confisquer aux mêmes fins des jours de RTT ou des jours placés dans les comptes épargne-temps des salariés, en ne respectant plus les délais de prévenance jusque-là en vigueur. «On aurait pu envisager que les salariés soient placés en chômage partiel sans perte de salaire, qu'on interdise les ruptures de contrat de travail pour les précaires ou que la période de confinement soit neutralisée pour les privés d'emploi», souligne Céline Verzeletti.

Contre le virus... Travailleur plus

Dans les «entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale», le projet de loi prévoit que les employeurs pourront dépasser la durée légale du temps de travail et déroger aux règles de repos hebdomadaire et dominical. Une mesure qui pourrait s'avérer «contre-productive» pour la santé des salariés, estime Force ouvrière, dans un communiqué de presse, recommandant d'«alléger les conditions de travail (restrictions des horaires d'ouverture, renforcement

des équipes tournantes en recrutant à chaque fois que possible afin d'assurer des conditions de travail saines et sûres vis-à-vis du risque épidémique) ». « Dans certains métiers qui nécessitent des compétences très précises, l'allongement du temps de travail peut peut-être se justifier mais dans d'autres, comme le commerce ou la logistique, on pourrait plutôt regarder si l'entreprise est en mesure d'embaucher plutôt que d'augmenter la durée du temps de travail de salariés dont la santé se retrouverait d'autant plus exposée », estime Simon Picou, responsable national de la CGT travail, emploi, formation professionnelle (TEFP), qui syndique entre autres les

inspecteurs du travail.

Anticipant les évolutions législatives, la direction générale du travail (DGT) a d'ailleurs diffusé ces derniers jours à ses agents des instructions écrites pour faciliter la mise en œuvre de ces dépassements du temps de travail dans les entreprises « dont l'activité est directement ou indirectement impactée par la pandémie dès lors que le lien est avéré ». « Notre hiérarchie est en décalage complet avec le terrain. Les collègues sont saisis massivement par les salariés sur des questions de danger grave et imminent ou de droit de retrait. Et, là-dessus, les agents n'ont aucun appui de la DGT », dénonce Simon Pi-

cou. Son syndicat avait d'ailleurs décidé de diffuser aux agents de contrôle du ministère du Travail un modèle de constat de droit de retrait et une lettre type à adresser aux employeurs pour leur demander les mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise. Une initiative immédiatement réprouvée par le directeur général du travail, Yves Struillou, qui a, jeudi, dans un courrier adressé à la CGT TEPF, menacé le syndicat de poursuites pénales pour « contrefaçon ou falsification des papiers à en-tête ou imprimés officiels ». ■

par Loan Nguyen





FACE AU CORONAVIRUS

Entre le Medef et la CFDT, c'est l'union sacrée

CONCORDE Huit syndicats appellent à la poursuite de l'activité économique « dans le respect absolu de la sécurité des collaborateurs »



Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, et Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, en octobre 2018. Photo : GILLES BASSIGNAC/DIVERGENCE

Eux aussi vivent désormais cloîtrés. Jeudi en fin de journée, chacun a téléphoné aux autres partenaires sociaux. Quelques heures plus tôt, c'était pour échanger avec le président de la République sur les répliques à apporter à la paralysie économique du pays. Les visages sont à la mesure de la gravité de la situation. Oubliées les divisions nées autour de la réforme des retraites, des Gilets jaunes, des ordonnances travail... L'heure est à l'union sacrée. Vendredi, les huit organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, FO, CFECGC, Medef, U2P, CPME) ont signé un appel au dialogue social et à la négociation collective pour passer ce cap délicat et protéger les salariés des risques de contamination. Une telle initiative, lancée par le Medef, n'aurait pas vu le jour sans l'épidémie. Ce samedi, les deux hommes forts du paritarisme ont scellé un peu plus leur unité dans une déclaration commune au JDD : « *Dans la période cruciale que le pays traverse, nous pensons que l'activité économique doit se poursuivre dans le respect absolu de la sécurité des collaborateurs*, estiment-

ils à l'unisson.

En désaccord sur l'équilibre budgétaire du système universel désormais suspendu – notamment sur l'âge pivot –, les numéros un de la CFDT et du Medef accordent leurs violons sur la nécessité de faire confiance aux corps intermédiaires pour limiter l'impact de la crise. « *Une concorde sur l'emploi est possible et nécessaire*, clame le président du Medef. *Nos vieux tabous doivent tomber car l'urgence sanitaire est la priorité*. » Pour les deux hommes, qui échangent régulièrement, y compris par tweets interposés, le salut passera en réaffirmant le rôle du paritarisme. « *Les huit organisations sont dans un esprit extrêmement constructif car nous savons tous que la survie de l'emploi est importante*, relève Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. Bien sûr, il y a des points de divergence. Mais le combat sanitaire, social, économique à mener impose qu'on se parle, qu'on réunisse les comités sociaux et économiques, qu'on regarde les conditions d'exercice des métiers. Ne pas se déchirer n'enlève pas l'exigence mutuelle. »

Geoffroy Roux de Bézieux, à la tête de l'organisation patronale, ne le contredit pas. « *Dans beaucoup d'entreprises, la seule chose à faire, c'est de réunir les instances représentatives du personnel, les comités sociaux et économiques pour réfléchir à comment continuer à produire*, conseille-t-il. *Nous sommes en service minimum de l'économie. Il faut définir ce qu'il recouvre, les conditions pour l'assurer en*

respectant les mesures de protection contre le virus. » Le Medef achève d'ailleurs la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour veiller à la sécurité des travailleurs, qui sera prochainement soumis à l'aval des syndicats.

Concernant le plan de bataille du gouvernement pour éviter des licenciements massifs, les deux hommes saluent les mesures annoncées, et notamment l'extension du chômage partiel.

Mais chacun a ses inquiétudes. « *Il ne serait pas de bon ton de dire qu'ils n'ont rien fait*, reconnaît Laurent Berger. *Mais la vraie préoccupation, c'est l'acheminement des matériels de protection auprès des soignants et de tous ceux qui travaillent tant dans l'alimentation, les transports que pour les travailleurs sociaux...* » Pour Geoffroy Roux de Bézieux, il faut garantir la pérennité des entreprises : « *Quand ce confinement s'arrêtera, les magasins vont rouvrir, les chiffres d'affaires repartir. Mais tout ce qui n'a pas été payé avant peut à nouveau faire plonger les comptes. Il faut tendre vers "zéro recette = zéro charge". L'urgence était de reporter. À un moment donné, il faudra prendre une mesure d'effacement dans le cadre d'un plan de relance. Car on ne peut pas faire repartir les entreprises avec des dettes importantes.* »

Le projet de loi d'urgence pourrait semer la discorde car il prévoit de modifier l'attribution et la prise de

congés payés, d'assouplir le temps de travail, les repos hebdomadaires, le travail du dimanche, etc. Autant d'irritants pour les syndicats et notamment la CFDT. Mais là aussi, les deux représentants dénoncent la méthode du gouvernement. « Tout ça doit être négocié dans les branches et les entreprises car les situations diffèrent d'un secteur à l'autre, estime Geoffroy Roux de Bézieux. Qu'il y ait une loi

cadre, pourquoi pas. Mais il faut un dialogue social car on ne peut pas imaginer affronter cette crise sans le soutien des salariés. » Oui pour échanger donc. Mais non pour imposer. « Si on voulait être contre-productif face à cet esprit de concorde, c'est exactement ce qu'il fallait faire ! déplore Laurent Berger. Le gouvernement ne nous fait pas confiance. Je ne comprends pas cette obstination à décider à la place

des acteurs. C'est une profonde erreur. Faisons confiance à l'intelligence collective ! » De la finesse, il en faudra pour surmonter la tempête...

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT

par Emmanuelle Souffi

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ « Il faut du dialogue social car on ne peut pas affronter cette crise sans les salariés »
Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef

“ « Le gouvernement ne nous fait pas confiance »

à lire sur lejdd.fr

LES INTERVIEWS DE GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX ET DE LAURENT BERGER



ACTUALITÉ SOCIALE

**SOCIÉTÉ**

Le Grand-Est dans l'enfer de l'épidémie

La région la plus touchée par le coronavirus peine à faire face à l'afflux de malades. L'heure est à la mobilisation de toute part pour endiguer la saturation des hôpitaux et la pénurie de matériel.

« Nous sommes dans l'œil du cyclone », s'inquiétait la semaine dernière le président de la région Grand-Est, Jean Rottner. Avec 230 morts, la région est la plus touchée de France par l'épidémie. Samedi après-midi, selon l'agence régionale de santé (ARS) et l'Agence nationale de santé publique, 3 089 cas y étaient confirmés et 1 767 personnes étaient hospitalisées, dont 435 en réanimation. Un afflux considérable qui met au défi les capacités des hôpitaux. « À Mulhouse, l'hôpital est saturé depuis longtemps, on y refuse environ 20 patients par jour. À Strasbourg, on sera peut-être saturé d'ici 24 heures », assure un médecin en réanimation à l'hôpital de Hautepierre, à Strasbourg.

« On a très peu d'informations concernant le stock »

Malgré le doublement du nombre de lits en réanimation dans la région, ce dont se félicite l'ARS, les hôpitaux sont en surchauffe. « On sature au fil que des nouveaux lits de réanimation se créent. Non seulement il faut des lits, mais il faut un roulement : il faut déplacer au plus vite les patients qui n'ont plus immédiatement besoin de soins intensifs. Pour l'instant, le système sait mal s'adapter à cela », précise le médecin. Au-delà de la place

en soins intensifs, c'est aussi le manque d'infirmières et de ventilateurs, indispensables à la prise en charge de patients en insuffisance respiratoire, qui inquiète les soignants. De la même manière, les masques risquent de manquer sous peu. « On a très peu d'informations concernant le stock, mais on sait qu'il y aura bientôt une pénurie », confirme le médecin strasbourgeois, qui rappelle que les équipes en réanimation doivent intégralement changer d'équipement plusieurs fois par jour. Pour endiguer la pénurie, la région Grand-Est a lancé la production locale de masques, avec pour objectif 1 million de pièces par semaine. « À cela s'ajoutent plus de 5 millions de masques que nous avons commandés auprès de chaînes de production étrangères, à destination de tous les professionnels exposés en dehors de l'hôpital », a précisé Jean Rottner dans un communiqué.

Face à l'engorgement de la région, tous les moyens sont désormais bons pour soulager les hôpitaux. Comme annoncé par Édouard Philippe la semaine dernière, une poignée de patients a été transférée de l'hôpital de Mulhouse vers d'autres unités. Après un premier convoi vers Toulon, six malades en état grave ont été acheminés samedi à Bordeaux dans un avion militaire.

L'Allemagne a également décidé de prêter main-forte

L'hôpital de campagne est également extrêmement attendu. Il est en cours de déploiement depuis samedi par l'armée sur le parking de l'hôpital civil Émile-Muller à Mulhouse. « Trente lits à 50 mètres de l'hôpital, c'est évidemment une vraie chance pour nous », applaudissait vendredi sur France Inter le chef des urgences de l'hôpital de Mulhouse, Marc Noizet.

Relativement épargnée par l'épidémie, avec 46 décès contre 562 en France samedi, l'Allemagne a également décidé de prêter main-forte. « Même si nous disposons aussi de capacités limitées (...), nous allons bien sûr essayer d'aider notre voisin français », a annoncé le ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg, Winfried Kretschmann, qui a demandé « à tous les hôpitaux du Land d'accueillir des patients nécessitant une assistance respiratoire issus de la région transfrontalière entre la France et l'Allemagne dans le cadre des capacités existantes ». Samedi en milieu de journée, selon le média d'outre-Rhin SWR, deux patients français étaient déjà accueillis à l'hôpital de Fribourg. ■

par Marie Toulgoat ,





POLITIQUE

Depuis janvier, le gouvernement empêtré dans ses contradictions

Avant de confiner le pays et de le lancer dans une « guerre » contre le Covid-19, l'exécutif a minimisé la catastrophe à venir pendant plusieurs semaines, envoyant des messages contradictoires à la population.

Un ton martial. « Nous sommes en guerre », répété à six reprises, un champ lexical du combat. C'est ce qu'on aura retenu de l'adresse télévisée historique d'Emmanuel Macron, le 16 mars, durant laquelle le chef de l'État a sonné le coup d'envoi du confinement général, sans toutefois prononcer le mot, laissant à son ministre de l'Intérieur le soin de détailler le dispositif. Un ton de reproches, aussi, presque paternaliste, où le président de la République a réprimandé ceux qui ne respectaient pas les « gestes barrières ». Christophe Castaner ira même jusqu'à traiter ceux qui outrepassent le confinement « d'imbéciles », le 19 mars. Mais la fermeté du gouvernement face à la pandémie apparaît comme un soudain revirement de discours. Car, à refaire le récit de la gestion médiatique de la crise du coronavirus, il apparaît que l'exécutif a tout fait pour euphémiser l'ampleur du désastre à venir et retarder les mesures radicales qui s'imposaient. Une pudeur à agir qui fut à chaque fois désavouée par l'actualité.

L'optimisme stupéfiant des ministres de la Santé

Retour au 23 janvier. Cela fait une dizaine de jours que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement reconnu l'existence d'un nouveau coronavirus. Agnès Buzyn est alors toujours ministre de la San-

té, et les vidéos de Benjamin Griveaux encore privées. En point presse, la première assure que « le risque d'introduction du virus en France est faible », et qu'il « n'y a pas de cas douteux » répertoriés (à en croire le Monde, elle est pourtant déjà au courant du désastre annoncé et a prévenu les deux têtes de l'exécutif). Elle est en tout cas rapidement démentie. Le 24 janvier, le ministère confirme les trois premiers cas français.

Un mois plus tard, le 24 février, c'est au tour d'Olivier Véran, son remplaçant, de parler trop vite. Les cas précédemment diagnostiqués ayant été guéris, l'ancien député se veut optimiste et déclare qu'« il n'y a plus de circulation du virus sur le territoire national ». Pourtant, le 25 février, un homme de 60 ans est admis en urgence à la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Il est testé positif au Covid-19 et meurt d'embolie pulmonaire le 26. C'est le premier décès français. Dès lors, tout s'accélère. Le 27 février : 27 cas. Le 28 février : 57. Le 29 février : la barre des 100 cas est franchie. Le stade 2 est déclenché : il s'agit maintenant de freiner la propagation de l'épidémie.

Une communication incohérente difficile à suivre

Cependant, les premières mesures tardent à venir et sont timorées. Ce

n'est que le 5 mars que les rassemblements de moins de 5 000 personnes sont interdits. À suivre les décodeurs publics, la société française n'a pas à s'inquiéter. Le couple présidentiel lui-même se rend au théâtre le 6 mars, pour montrer qu'il ne faut pas s'interdire de sortir. Huit jours après, le 14 mars, Édouard Philippe annonce la fermeture de tous les cinémas et théâtres, ainsi que de tous les établissements publics « non essentiels ». Huit jours durant lesquels le nombre de morts a décuplé, de 9 à 91, et le nombre de cas est passé de 613 à 4 500. Même double discours pour les milieux scolaires. Le 11 mars, Olivier Véran et le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, se rendent dans une école d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Objectif : rassurer, « mettre ses enfants à l'école n'est pas dangereux ». Ah ? Pourtant, le 12 mars, Emmanuel Macron fait une première allocution à la nation et annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités. Ces discours contradictoires, parfois à 24 heures d'intervalle, contribuent à forger l'idée d'un gouvernement incapable d'assurer une communication cohérente ou bien naviguant simplement à vue. Les mêmes s'étonnent ensuite que des « imbéciles » n'aient pas compris le message... ■

par Cyprien Caddeo





POLITIQUE

Au Parlement, les libertés publiques et le droit social menacés

La loi contre le coronavirus, très vaste, confie des pouvoirs exorbitants au gouvernement via un « état d'urgence sanitaire » dont le contrôle s'avère insuffisant. Les attaques contre le Code du travail en pleine épidémie ont aussi été dénoncées.

Adopté. L'Assemblée nationale a voté dans la nuit de samedi à dimanche le projet de « loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 », par 510 voix contre 37. Les députés PCF, FI et trois PS se sont prononcés contre. D'abord à cause de la création d'un « état d'urgence sanitaire » finalement démesuré. « Nous étions d'accord sur le principe. Nous ne voulons pas freiner le gouvernement dans sa capacité d'action face au coronavirus. Mais cela doit se faire dans le respect de l'État de droit. Le texte présenté transfère des pouvoirs exorbitants à l'exécutif », dénonce Stéphane Peu. L'élu PCF explique que son groupe a proposé d'aligner ce nouvel état d'urgence sur celui déjà existant, créé en 1955. « L'idée était de garantir un contrôle du Parlement au bout de douze jours. Mais cela a été refusé », s'alarme-t-il. Nous allons au final vers un état d'urgence qui dans sa durée et dans la faiblesse des contrôles va au-delà de l'article 16 de la Constitution », lequel confie des pouvoirs exceptionnels au président de la République, avec saisie possible du Conseil constitutionnel au bout de 30 jours par les parlementaires.

Or cet « état d'urgence sanitaire » pourra être déclaré d'emblée pour une durée de deux mois, puis renouvelable de mois en mois. « Nous avons proposé la création d'un comité national associant l'ensemble des forces politiques, sociales et économiques afin de dépasser cette crise dans la concorde, la confiance et la

transparence. Mais cela a été refusé. La démocratie est pourtant une condition sine qua non pour surmonter cette épreuve et faire adhérer le peuple tout entier aux mesures adoptées », pointe Stéphane Peu. « Les assemblées ne sont pas de trop ! Nous sommes prêts, jour et nuit, dès que l'on nous convoque, à venir délibérer », abonde Jean-Luc Mélenchon. L'insoumis considère qu'il « n'y avait pas de vide juridique » nécessitant la création d'un « état d'urgence sanitaire », mais se disait prêt à le voter avant de voir enfiler l'étendue incroyable des pouvoirs conférés au gouvernement « sans contrôle suffisant ».

La hausse des pénalités ne fait pas l'unanimité

« Nous ne pouvons pas créer ex nihilo un dispositif juridique alors que nous sommes moins de trente parlementaires présents dans l'hémicycle », signale le socialiste Boris Vallaud. Les travées de l'Assemblée étaient de fait quasi vides, seuls trois députés par groupe étant autorisés à venir pour représenter l'ensemble des 577 élus, pour cause d'épidémie. La plupart des députés PS se sont cependant abstenu, tout comme les sénateurs PCF amenés à se prononcer plus tôt, dans la nuit de jeudi. Notamment parce que le Parlement examinait un texte composé d'ordonnances : le gouvernement est lors d'un premier vote habilité à écrire la loi à la place des chambres législatives, qui ratifie-

ront ou non le texte rédigé lors d'un vote à venir. Il est ainsi possible de laisser l'exécutif élaborer une loi avant de la repousser. Le contenu du texte s'est en outre précisé au fil des jours, l'union nationale réclamée par le président de la République Emmanuel Macron se délitant au fur et à mesure des débats.

L'évolution des règles de confinement a divisé. Si l'ensemble des parlementaires s'entendent pour le faire respecter, la hausse des pénalités n'a pas fait l'unanimité. Les amendes pour non-respect passent de 135 euros la première fois à 1 500 euros en cas de récidive. Et jusqu'à 3 750 euros et six mois de prison ensuite. « Nous sommes au-delà de toute proportionnalité. Il faut de plus se dispenser d'une peine d'emprisonnement alors que nos prisons sont pleines », s'émeut le député LT (Libertés et territoires) Charles de Courson. Mais c'est surtout l'absence de contrôle sur l'état d'urgence qui a opposé les élus, tout comme les attaques portées contre le droit du travail. Cette deuxième raison a aussi poussé les députés PCF et FI à voter contre le texte. Car le projet du gouvernement prévoit de laisser certaines entreprises déroger à la durée légale du travail et aux 35 heures, à l'acquisition et la prise de congés payés et jours de repos, et aux réunions des instances représentatives du personnel (IRP). Les secteurs concernés n'ont pas été précisés, et la durée de ces mesures n'a pas été

circonscrite à celle de l'épidémie.

Les municipales reportées au mois de juin

Si le ou les jours de carence ont été temporairement supprimés dans le public comme dans le privé, afin que le maintien des rémunérations se fasse dès le premier jour de l'arrêt de travail dans ce contexte d'épidémie, des coups sévères ont donc été portés aux salariés. Tout employeur pourra contraindre les salariés, confinés ou non, au dépôt de jours de RTT ou de repos issus du compte épargne temps. L'imposition sans limite des congés payés a par contre été renvoyée à un accord de branche ou

d'entreprise par le Sénat, qui l'a limitée à six jours ouvrables. « Les droits sociaux ne doivent pas être la seule variable d'ajustement dans les moments difficiles », prévient Jean-Luc Mélenchon, pour qui « ceux qui ont le plus sont appelés à donner le plus ». « On connaît la volonté du gouvernement d'affaiblir le Code du travail. C'est insupportable en temps normal et encore plus dans cette situation. Les Français sont prêts à se retrousser les manches pour lutter contre le virus sans que ne soient prises des mesures discrétionnaires, autoritaires ou attentatoires au droit social », ajoute Stéphane Peu.

Enfin, les parlementaires se sont entendus sur le report des élections municipales au mois de juin, les

dates du 21 ou du 28 juin étant les plus envisagées, à condition que la situation sanitaire le permette. La question de la date de dépôt des listes a animé les débats, certains voulant les circonscrire au mois de mars. La date du 2 juin a finalement été retenue, avec un début de campagne fixé au 8 juin. Il est en outre prévu que les plafonds de dépenses de campagne soient majorés par un futur décret. Si les résultats du premier tour ont été confirmés, il a été précisé que les conseillers municipaux et communautaires élus le 15 mars entreront finalement en fonction en juin. Les anciennes assemblées sont donc maintenues d'ici là. ■

par Aurélien Soucheyre





SOCIÉTÉ

Vers une hécatombe dans les Ehpad ?

L'accroissement des cas de coronavirus, dans les établissements accueillant des personnes âgées, fait craindre le pire aux soignants. Ils prédisent un désastre si rien n'est fait.

Douze décès dans un Ehpad du Doubs, plusieurs dans l'Hérault, des foyers infectieux un peu partout sur le territoire... Les établissements, tout comme les services hospitaliers, accueillant les personnes âgées dépendantes ne sont pas épargnés par le coronavirus, particulièrement virulent pour les plus fragiles. « On commence à avoir de plus en plus de cas », confirme Romain Gizolme, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA). De nombreux professionnels du secteur de la dépendance, exerçant notamment dans les zones de circulation du virus, restent alarmistes et tirent la sonnette d'alarme.

Le taux de contamination est exponentiel

Dans une lettre adressée au ministre de la Santé, ils font part de leur inquiétude, redoutant la mort de quelque 100 000 personnes sur les « plus d'un million de résidents » si rien n'est fait. « Cette population est assortie d'un taux de mortalité de 15 %, ce qui pourrait se traduire par plus de 100 000 décès dans l'éventualité d'une généralisation que nous n'osons imaginer », alertent les signataires. Ils rappellent que leurs patients, dont la moyenne d'âge est de 85 ans, cumulent en moyenne « près de huit maladies chroniques » et constituent « une cible à très haut niveau d'exposition au risque d'infection au coronavirus ».

En outre, cette population n'est jamais prioritaire en réanimation, déjà en temps normal. Ce que confirme Christophe Trivalle, gériatre et chef de service à l'hôpital Paul-Brousse, à Villejuif. « Compte tenu de leur comorbidité, on se pose toujours des questions en amont. C'est une pratique habituelle. On parle là de patients polypathologiques, très dépendants. Certains ne survivraient pas à un séjour en réanimation. Et ce serait de l'acharnement thérapeutique. Pour quelques malades, la question se pose mais, souvent, le Samu, les services de réanimation tentent de les récuser. Là, on ne pourra pas négocier. » Dans les services de gériatrie qu'ils gèrent, le nombre de cas a été multiplié par 13 en une semaine. « En soins de longue durée, on a un secteur très infecté. Sur une unité de 34 patients, 9 au moins sont atteints. Le week-end dernier, ils n'étaient que 2. Au total, on doit avoir 26 cas », énumère-t-il, inquiet. À ce jour, il ne déplore qu'un décès d'une personne atteinte du Covid, « mais dont la mort n'est probablement pas liée », et deux malades « pas bien du tout ». « Au début, ils développent une forme pas trop grave, avec un peu de fièvre. Mais apparemment, au bout de 5, 6 jours, ça s'aggrave. On y arrive. »

La difficulté face à l'augmentation des cas, c'est aussi les moyens humains. « On essaye de renforcer les équipes », explique Christophe Trivalle. On rouvre des lits. On est en train de monter une unité « Covid »

dans un couloir qui avait été fermé. Mais, de base, on manque de personnel. Et les boîtes d'intérim recrangent à venir dans les secteurs infectés. »

Pas assez de personnels ni de matériels

Mais cet isolement n'est pas forcément transposable dans les Ehpad. « Il faut trouver des moyens d'isolement. En résidence, les gens vivent dans leur logement. Et il est compliqué de demander aux vieux messieurs et vieilles dames de déménager », précise Romain Gizolme, qui reconnaît qu'on « fait avec les moyens, humain et matériel, du bord ». Mais à ce stade, et sans vouloir « minimiser la situation », ce dernier refuse de parler « d'hécatombe » : « La plus grande vigilance s'impose. Il faut que nous ayons des masques dans la durée et en nombre suffisant », assure-t-il. Pour éviter le désastre, les auteurs de la lettre au ministre de la Santé réclament sans délai la livraison de pas moins de « 500 000 masques par jour » à l'ensemble du personnel soignant. « Une mesure centrale » alors qu'il « est encore temps de limiter la propagation du virus au sein de ces structures ».

Un point de vue pas forcément partagé par tous. « C'est terrible, ils ont décidé de sacrifier les petits vieux », s'émeut ainsi Laurent Picon, aide-soignant à l'hôpital de Beaumont, dans l'Oise, et délégué syndical SUD. « L'hôpital de Beaumont est

en train de monter une unité Covid gériatrie pour accueillir les patients de l'unité de gériatrie aiguë contaminés, où d'ailleurs les personnels, qui sont possiblement porteurs du vi-

rus, n'ont pas de masque. Mais on n'a pas de réanimation sur place. À Pontoise, on ne voudra pas d'eux. Ça veut dire qu'ils mourront là. C'est terrible... » témoigne-t-il, la voix entre-

coupée de sanglots. ■

par Alexandra Chaignon,



**SOCIÉTÉ**

« L'anticipation de la crise n'a pas été à la hauteur »

Olivier Véran a annoncé samedi un « changement dans la stratégie de dépistage ». Une évolution bien tardive, regrette la militante Pauline Londeix.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas dépisté plus massivement, comme la Corée du Sud ? Y a-t-il eu une erreur de stratégie ?

PAULINE LONDEIX C'est évident. La gestion, l'anticipation de la crise n'ont pas été à la hauteur. Les confidences d'Agnès Buzyn le montrent. Il y a eu un pilotage à vue, le gouvernement ne s'est pas posé les bonnes questions au bon moment. Notamment sur le dépistage. Le comité scientifique n'a été installé par Olivier Véran que le 11 mars. Ça veut dire que, pendant toute la phase ascendante de l'épidémie, il n'y en avait pas. Autre problème, ce comité a rendu trois avis entre le 12 et le 16 mars : rien, pas un mot sur la question du dépistage. C'est étonnant. Certes, il n'était pas évident de prédire l'ampleur de cette crise. Mais si, en janvier, le gouvernement avait réfléchi à une stratégie de dépistage plus importante s'appuyant sur des producteurs locaux publics, peut-être aurait-on pu freiner l'épidémie. Plus tard, on aurait aussi dû tirer des leçons plus rapides de ce qu'ont fait la Corée du Sud ou l'Allemagne.

Olivier Véran assure que des tests ont été menés largement en Haute-Savoie ou dans l'Oise, mais que, après la vaste dissémination de cas depuis Mulhouse, ce n'était plus possible. Cette explication tient-elle ?

PAULINE LONDEIX Pas vraiment. Le gouvernement nous dit qu'il n'a pas

assez de tests pour dépister massivement, mais quand nous appelons les hôpitaux, on s'aperçoit que les stocks de réactifs ne sont pas épuisés... Deuxième point : l'exécutif aurait pu faire pression sur les producteurs pour obtenir plus de tests, plus vite. Mais on n'a jamais eu l'impression que c'était une priorité. Vendredi, Jean-François Delfraissy a affirmé que nous manquions de certains composants fabriqués en Chine ou aux États-Unis. Mais nous avons appelé des producteurs français : ils n'importent rien de ces pays, mais plutôt d'Allemagne et du Royaume-Uni. Le ministre de la Santé a annoncé samedi soir que la France allait revoir sa stratégie. C'est bien, mais tardif.

La France, prétend-il, se contente de suivre les recommandations de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)...

PAULINE LONDEIX Le problème date d'il y a environ un mois. Les épidémiologistes alertent sur le fait que la France va faire face à une vague très importante de l'épidémie. Pourtant, les mesures restent très modestes. L'OMS a certes un peu tardé, mais désormais, elle l'affirme clairement : la priorité, c'est de dépister. La France, elle, donne le sentiment de réagir après tout le monde. Jusqu'à vendredi matin, Édouard Philippe affirmait que si on ne dépistait pas massivement, c'était en application d'une prétendue « doctrine médi-

cale ». Mais de quelle doctrine parle-t-il ? Il essaye de faire passer pour un choix scientifique la conséquence du sous-investissement dans la santé et une certaine forme d'improvisation. Cela fait douze jours que nous demandons au gouvernement de publier la liste des tests utilisés, l'origine des réactifs, leur prix, qui sont les producteurs mobilisés, publics ou privés, quels sont les volumes attendus, pour quand. Aucune réponse.

Que révèle cette crise sur nos fragilités dans l'accès aux produits de santé essentiels ?

PAULINE LONDEIX On a laissé le secteur du médicament, des produits médicaux et de diagnostic aux seuls industriels du secteur privé, ce qui est une très mauvaise idée. Or, en cas de pandémie, ils ne sont pas en première ligne. Ce qui nous sauve dans l'urgence actuelle, ce sont les infrastructures publiques : les hôpitaux, la recherche... Pas le privé. Cela montre bien qu'il faut sortir ce secteur des logiques de marché.

C'est ce qu'a promis le président de la République le 12 mars. Vous y croyez ?

PAULINE LONDEIX Il nous a déjà habitués à ce type de décalage entre le discours et les actes. Cynthia Fleury appelle ça la falsification du langage. En mai dernier, devant l'Organisation internationale du travail (OIT), Emmanuel Macron avait vertement critiqué le libéralisme. On voit ce que

ça a donné depuis... Le résultat, c'est qu'on est dans la pire situation possible pour faire face à une pandémie comme celle du Covid-19. Ce n'est pas la faute de ce seul gouvernement. Mais il a sa part de responsabilité.

Vous comprenez les médecins qui ont porté plainte devant la Cour de justice de la République ou le

Conseil d'État ?

PAULINE LONDEIX Oui, parce qu'il y a eu trop de dysfonctionnements. Agnès Buzyn dit avoir alerté le premier ministre dès janvier. Sans résultat. Malgré cette conscience du danger, elle décide de quitter son ministère, en pleine crise... Et alors que celle-ci s'aiguise, début mars, qu'an-

nonce Édouard Philippe ? Le 49.3 pour la réforme des retraites ! Si on ajoute à ce tableau l'absence de dépistage systématique, le manque de masques ou les ruptures en gel hydroalcoolique, on voit qu'il y a eu des problèmes à tous les niveaux. C'est grave. ■

par Alexandre Fache ,





SOCIAL-ECO

Des réseaux sous tension, les travailleurs aussi

Explosion de la vidéo à la demande, télétravail, supports éducatifs en ligne... Le confinement pèse lourdement sur les infrastructures et ses techniciens.

Il en va de même pour les réseaux comme pour confinement : la communication est contradictoire. Le PDG d'Orange, suivi par celui de Bouygues Telecom, affirmait en milieu de semaine dernière que « les réseaux peuvent tenir », alors que, dans le même temps, le commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton, appelait à des mesures pour éviter leur saturation. Les plateformes Netflix, YouTube, Amazon Prime Video ou encore Apple TV + et Canal Plus, dont la fréquentation a globalement bondi de 20 % en une semaine, ont ainsi limité la qualité des vidéos diffusées. « À la demande du gouvernement français, nous sommes convenus de reporter le lancement jusqu'au mardi 7 avril 2020 » de Disney +, initialement prévu pour demain, a renchéri le géant états-unien du divertissement (lire notre article sur l'Humanité.fr).

« Il y a réellement deux points de tension, explique Nicole Barta, militante CGT et ancienne responsable de la gestion des crises réseaux chez Orange. L'un se situe au niveau du cœur des infrastructures et des câbles sous l'Atlantique. » Des travaux étaient en cours pour en ajouter afin d'assurer le débit en augmentation constante nécessaire aux ser-

vices de vidéos à la demande et de jeux. Mais ceux-ci étaient loin d'être achevés à l'heure où le confinement a sonné. « L'autre risque est plus proche de nous et se situe sur le réseau mobile. Tout ce qui passe du smartphone jusqu'à l'antenne peut créer de sérieux embouteillages », reprend Nicole Barta. Pour éviter les « bouchons » mais aussi diminuer la consommation d'énergie, il est donc fortement recommandé d'utiliser le Wi-Fi chez soi et non pas l'Internet mobile. Car, une fois arrivées à l'antenne, les communications empruntent les câbles traditionnels, bien mieux dimensionnés. Selon Orange, le télétravail a ainsi doublé le trafic voix et visioconférence. L'opérateur estime que le volume des messageries Internet comme WhatsApp a quintuplé.

C'est ainsi que, lundi dernier, le réseau de Bouygues est tombé temporairement hors d'usage. Les usagers n'ont été que passagèrement perturbés. Mais, depuis, les techniciens réseaux frisent, eux, la surchauffe. « 2 500 salariés clés ont été identifiés et sont mobilisés pour assurer la surveillance et la maintenance du réseau », explique Cédric Carvalho, délégué CGT central d'Orange. Nos patrons se redé-

couvrent entreprise de service public, surtout quand il faut pousser les gens à aller travailler, alors qu'on n'a toujours pas reçu les masques ni les protections nécessaires. » Les techniciens cravachent aussi pour renforcer les capacités d'interconnexion, qui permettent à un abonné d'un opérateur de joindre un autre usager chez un concurrent. « Nous vivons une situation vraiment inédite. Si tout le monde chargeait des vidéos, que les entreprises multipliaient les visioconférences et que l'éducation se faisait en ligne, la situation deviendrait réellement critique, poursuit le cégétiste. On croise les doigts pour que cela tienne et pour les collègues qui seront sur le pont au moindre souci. »

Chez Orange, le mot d'ordre demeure de ne plus aller chez le client. Sauf cas de force majeure pour des problèmes réseau dans les hôpitaux et les services de secours, l'État et les collectivités, les entreprises d'importance vitale, mais aussi les personnes fragiles, comme celles placées sous télésurveillance. « On demande que ce soit la même chose chez nos sous-traitants », souligne Cédric Carvalho.

Pierrick Marissal ■

par Pierrick Marissal,





EN DÉBAT

Quelle attention pour les personnes âgées ?

Devant la situation sanitaire délicate à laquelle nous faisons face, nous prenons de plein fouet la désorganisation de notre système de santé et des politiques en direction des personnes âgées. Le tour de France des hôpitaux publics et des Ehpad, entrepris par les parlementaires communistes, nous a montré à quel point les conditions de travail de ces personnels sont dégradées et inquiétantes.

Comme le dit si bien, et cyniquement, le président Macron, « ces milliers de femmes et d'hommes admirables qui n'ont d'autre boussole que le soin » sont en souffrance, révoltés, fatigués de travailler dans de telles conditions. Et si on ne peut que partager l'idée que « la santé n'a pas de prix », alors qu'il nous dise quelle sera l'enveloppe allouée aux établissements pour faire face à cette crise ? Le gouvernement a encore réduit en 2020 l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) pour faire 4,2 milliards « d'économies », dont 1 milliard dans les hôpitaux. Il a supprimé 4 200 lits, dont 900 à l'AP-HP, alors que l'urgence est de restaurer la capacité d'investissement des établissements, d'en finir avec la taxe sur les salaires, qui rapporterait, à elle seule, plus de 4 milliards d'euros. Et que dire du mouvement que nous avons connu dans les services d'urgences, après celui des Ehpad, au cours de ces deux dernières années. Les personnels ne cessent de réclamer des effectifs, des lits et une reconnaissance professionnelle par une augmentation de salaire, pleinement conscients que leurs mauvaises conditions de travail, le manque criant de personnels sont synonymes

de dégradation des conditions d'accueil et de prise en charge des patient.e.s, notamment âgé.e.s. Ils ne veulent pas de ce nouveau « marché » juteux pour les industriels de la « silver économie ».

Les « regroupements, mutualisations, fusions », les groupements hospitaliers de territoire, au mépris de la proximité, de la cohérence des territoires et des besoins des populations, font aussi partie de cette défaillance, jusqu'à la récente loi Buzyn, qui entend labelliser quelque 600 « hôpitaux de proximité » en les vidant de leurs activités de maternité, de chirurgie et d'urgences pour en faire des établissements sans lits de médecine et de gériatrie.

L'épidémie de coronavirus démontre, plus que jamais, la nécessité du plan d'urgence proposé par les parlementaires communistes. Une politique gériatrique ambitieuse permettrait la création de 100 000 emplois par an sur trois ans dans les Ehpad, un moratoire sur les fermetures, regroupements dans les hôpitaux, l'ouverture de services d'hôpital à domicile et d'hospitalisation de jour, un maillage territorial en centres de santé, la prise en compte des exigences et la considération de la parole des patients, soignants et professionnels hospitaliers, notamment en matière de conditions d'accueil et de travail. Nous devons respecter les aînés qui ont été actifs avant nous. La vieillesse n'est pas une maladie mais une période de la vie à accompagner. Il nous faut repenser la solidarité nationale en dehors du cercle familial.

Le réveil de la pandémie dans nos sociétés hypertecnologistes et productivistes marque le retour du tragique... et de la modestie. Avec le coronavirus, les certitudes vacillent et ce qui hier apparaissait impossible devient possible et nécessaire. Sur un plan de politique globale, le coronavirus rend plus visible la faiblesse des moyens mobilisés pour accompagner les plus âgés et les plus fragiles. Il montre en particulier ce déficit de plus en plus dramatique de professionnels du soin et de l'accompagnement. Il montre aussi qu'une large partie de ces personnels, à 85 % des femmes et dans un tiers des cas en situation monoparentale, doivent jongler avec les difficultés matérielles, en particulier l'éloignement du lieu de travail et la garde d'enfant(s).

Plus largement, la question majeure est celle du care, c'est-à-dire de l'accompagnement des plus fragiles, des aînés et des personnes touchées par la maladie chronique. La saturation des services de réanimation montre bien qu'il reste un enjeu majeur d'une politique de santé publique. Pour autant, la (re)découverte du rôle majeur des professionnels du soin marque le retour d'une culture du care. Laquelle passe par des moyens nouveaux et une considération renforcée, y compris pécuniaire, pour les métiers du soin.

Rappelons que dès 2021 les plus âgés des enfants du baby-boom dépasseront l'âge de 75 ans. Et, c'est à partir de 75 ans que les risques d'accroissement des fragilités se font plus sensibles. Le nombre de personnes de 75 ans ou plus passera de 6,5 millions

aujourd'hui à 11,9 millions en 2060. Le boom du grand âge va démarrer. 2021, c'est maintenant dans cette optique, le premier plan de relance

annoncé mi-mars aux États-Unis, de 850 milliards de dollars, est supérieur de 150 milliards à celui mis en place en 2008 pour sauver les banques.

Comme si les priorités changeaient. ■





Les travailleurs privés de juge

Le 14 mars 2020, le ministère de la Justice a rendu une circulaire relative à l'adaptation de l'activité pénale et civile des juridictions aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie Covid-19. Celle-ci vise à donner des directives aux tribunaux afin d'assurer un plan de continuation d'activité prenant en compte les impératifs juridiques et les dispositifs d'urgence. Neuf pages y sont consacrées à la justice pénale et trois à la justice civile.

Dans ce cadre, les tribunaux judiciaires ont diffusé des notes de service aux termes desquelles, si elles assurent le fonctionnement de tout le contentieux pénal, même au ralenti, elles ont strictement limité le contentieux civil aux cas d'urgence absolue, soit le référé mais uniquement sur autorisation donnée par le président du tribunal d'assigner (ce qui lui laisse un pouvoir discrétionnaire de refuser), les mesures urgentes relevant du juge aux affaires familiales et le contentieux des funé-

railles.

Si le contentieux des conditions de travail de ceux qui sont au front et travaillent pourra s'inscrire dans le cadre du référé en cas de manquement de l'employeur à son obligation de sécurité, rien n'est donc prévu pour le contentieux de l'expertise (notamment en cas de risque grave pour la santé des travailleurs) ou de l'information/consultation du CSE sur tout projet de réorganisation ou de modification de l'organisation du travail qui ne relèvent pas du référé mais de la procédure dite « accélérée au fond » devant le tribunal judiciaire.

Sans accès au juge, autant dire que l'employeur agira à sa guise, ce d'autant plus que ces processus sont inscrits dans des délais courts que seul le juge peut proroger en cas de différend, à la condition d'être saisi avant la fin du processus. Les sociétés qui avaient d'ailleurs des processus d'information/consultation en cours

avant le 13 mars les continuent comme si de rien n'était, par visio-conférence. Pour que le contrôle du juge soit effectif, encore faut-il que le juge soit accessible.

Le travailleur « en temps de guerre », et tout particulièrement celui qui n'est pas en télétravail, ne doit-il pas être au cœur de la justice de pandémie, ce d'autant plus que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ouvre la voie à de multiples dérogations au droit du travail actuel ? Avant d'autoriser ses funérailles, laissons le juge veiller sur nos travailleurs.

Les tribunaux ne seront pas encombrés : personne n'a envie d'y traîner mais il faut que le droit puisse continuer de s'appliquer et que le juge exerce son rôle dissuasif. Et, sans accès au juge, est-on encore dans un État de droit ? ■

par Savine Bernard,





POLITIQUE

Le Parlement adopte un budget déjà insuffisant

Assurer le soutien de l'État aux entreprises et aux salariés, tel est l'objectif affiché de cette première loi de finances rectificative. Mais le gouvernement s'entête dans ses dogmes libéraux.

Devant l'impact économique de l'épidémie, le gouvernement a dégagé un premier budget rectificatif, examiné en urgence par le Parlement entre jeudi et samedi. Si l'Assemblée a voté à l'unanimité ce projet de loi de finances rectificative (PLFR) malgré des insuffisances pointées du doigt par les groupes de gauche, son examen au Sénat a mis en lumière les choix encore une fois dogmatiques du gouvernement. « On entend dire qu'il va falloir que tout le monde fasse des efforts, mais ce sont les salariés qui les paient déjà », s'est exclamé le sénateur communiste Pierre Laurent, alors que le gouvernement et la majorité sénatoriale LR refusaient la hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Avant d'ajouter : « Visiblement, le logiciel est toujours le même. Et ça, le pays ne va pas le supporter très longtemps. »

« Absolument aucun euro pour l'hôpital n'est prévu dans ce texte »

Ce budget rectificatif – il y en aura un autre d'ici quinze jours, selon Gérald Darmanin – se veut comme une réponse d'urgence aux difficultés rencontrées par l'économie du pays. Il prévoit notamment une prise en charge par l'État du chômage partiel pour un montant de 8,5 milliards d'euros, des reports de cotisations sociales et fiscales pour un montant de 32 milliards d'euros et un fonds de solidarité à destination des TPE de 1 milliard d'euros, dont un quart financé par les régions. Il entérine des chiffres macroéconomiques de 3,9 % de déficit public sur 2020 (au lieu de 2,2 %), une croissance négative (on parle de récession après trois trimestres consécutifs) estimée à 1 % du PIB (+ 1,3 % prévu initialement). Une note des Économistes atterrés juge ce budget « pas à la hauteur de

la crise », le Haut Conseil des finances publiques estimant lui que les chiffres sont déjà caducs, et bien trop optimistes.

Plusieurs voix parlementaires, à gauche comme chez LR, se sont étonnées de l'absence d'un budget rectificatif pour la Sécurité sociale. Car si ce PLFR prévoit une somme de 2 milliards d'euros pour des dépenses de santé (achat de matériel, indemnités journalières, soutien aux personnels de santé), « absolument aucun euro pour l'hôpital n'est prévu dans ce texte », rappelle la sénatrice PCF Laurence Cohen. Des raisons qui ont poussé les sénateurs communistes à l'abstention : ils demandent des moyens supplémentaires en faveur des hôpitaux, la mise à contribution des assurances privées et une meilleure indemnisation du chômage partiel. ■

par Benjamin König,





POLITIQUE

« L'exécutif s'arroge les pleins pouvoirs »

Le secrétaire national du PCF et député du Nord, Fabien Roussel, dénonce un gouvernement « obnubilé par la poursuite de l'activité économique ». Entretien.

Vous vous êtes opposé, ce weekend à l'Assemblée nationale, à l'adoption de la loi du gouvernement qui crée un état d'urgence sanitaire. Ce nouvel état d'exception pose-t-il un problème démocratique ?

Fabien Roussel La démocratie pourrait être un outil au service de la lutte contre l'épidémie parce qu'elle permet de prendre des décisions partagées dans la transparence et de construire une sorte de concorde nationale. Mais ce n'est pas le choix qu'a fait ce gouvernement. Nous avons proposé de créer un comité d'urgence nationale réunissant des membres de l'exécutif, le comité scientifique, les associations d'élus locaux, les syndicats, pour régulièrement prendre les décisions qui s'imposent. Non seulement cette proposition a été rejetée mais, avec l'état d'urgence sanitaire qu'il crée, le gouvernement s'arroge les pleins pouvoirs. Nous n'avons pas voté ce texte qui prévoit, en outre, 43 ordonnances sur des mesures économiques et sociales très importantes.

Parmi ces ordonnances, figurent les autorisations à déroger au Code du travail. Est-ce un précédent dangereux ?

Fabien Roussel C'est une menace, d'autant que ces dérogations sont prévues pour une durée indéterminée. Pas seulement pendant l'état d'urgence mais jusqu'à la sortie de la crise sanitaire qui se poursuivra au-

délà de cette période. Lors d'une telle crise, avec une partie de l'économie à l'arrêt total, qu'il y ait des mesures exceptionnelles à prendre peut se comprendre. Les Français sont prêts à faire des efforts. Le monde du travail est d'ailleurs en première ligne, 40 % des travailleurs sont au front et 45 % sont obligés de travailler alors que leur activité n'est pas indispensable. Nous demandons que cet élan de solidarité soit celui de toute la société. Qu'il associe les multinationales, les banques, les assurances...

Le Parlement a également validé un projet de loi de finances rectificative. Ses dispositions sont-elles à la hauteur de l'urgence et du « quoi qu'il en coûte » lancé par le chef de l'État ?

Fabien Roussel Même s'il est insuffisant, nous avons voté ce texte qui débloque 45 premiers milliards d'euros parce que ces mesures sont attendues. Mais le gouvernement aurait dû aller plus loin pour soutenir les salariés et l'économie, pour préparer le jour d'après. Nous avons notamment demandé que tous les salariés en chômage partiel perçoivent 100 % de leur salaire. Avec l'absence des primes ou pourboires et les dépenses supplémentaires en nourriture, eau, électricité, la baisse du pouvoir d'achat va déjà être très importante. Nous attendons aussi les 2 milliards promis pour les hôpitaux publics qui ne savent toujours pas sur quel budget ils vont pouvoir se financer. Nous avons également proposé

de mettre à contribution les compagnies d'assurances comme les grandes fortunes, de contraindre les banques à prêter à taux zéro, d'obtenir des injections de liquidité par la Banque centrale européenne... Sans succès. Ce gouvernement et l'Union européenne restent dans leur logique libérale. Mais ces questions demeurent à l'ordre du jour.

Lors de ses allocutions, Emmanuel Macron a estimé qu'il faut interroger le « modèle de développement (...) qui dévoile ses failles au grand jour ». Qu'en pensez-vous ?

Fabien Roussel Emmanuel Macron découvre enfin les services publics et leur utilité. Il n'est jamais trop tard. Mais, en réalité, le gouvernement ne discute pas de ces ruptures à opérer. Il est obnubilé par la poursuite de l'activité économique alors que les mesures de confinement les plus strictes doivent être prises, comme l'ont fait d'autres pays. Des milliers de vies sont en jeu, chaque heure compte. La France ne doit pas attendre plus longtemps. En parallèle, il faut bien sûr débattre dès maintenant de la sortie de crise. Mais l'avenir devra se construire en rupture avec le modèle économique sur lequel nous vivons depuis tant d'années. Car à la crise économique qui se profile va s'ajouter une crise financière annoncée dès avant le coronavirus. C'est une France qui permette à chacun de vivre dignement, de répondre au défi écologique, qu'il faut reconstruire.

Les conditions dans lesquelles le second tour des élections municipales a été reporté vous satisfont-elles ?

Fabien Roussel Nous avons pu trouver des solutions permettant d'enterrer les résultats des listes ayant gagné au premier tour et d'organiser au plus vite les seconds tours, en juin si les circonstances le permettent. Reste qu'avec ses 35 000 communes, la France est le seul pays d'Europe doté de 500 000 élus locaux. Ils sont

indispensables dans la lutte contre le virus pour organiser les solidarités et le confinement, faire vivre le service public... Nous demandons que les communes bénéficient d'une aide financière le plus rapidement possible.

Vous avez lancé un appel à faire vivre la solidarité. Quel rôle les communistes entendent-ils y jouer ?

Fabien Roussel Avec nos élus et nos militants, nous avons décidé de res-

ter un parti mobilisé dans cette période de crise. Nous avons fait appel à tous nos adhérents pour mettre en place les solidarités nécessaires dans chaque ville et chaque village. Tout comme nous avons mis en ligne une plateforme pour recenser, partager et démultiplier toutes les belles initiatives organisées par les élus. ■

Entretien réalisé par Julia Hamlaoui





SOCIAL-ECO

La production d'oxygène asphyxiée

Dans le Puy-de-Dôme, les ex-salariés de Luxfer exigent la nationalisation immédiate de leur site fermé par leur actionnaire britannique

Après les masques, les gants, les tests, les soignants seront-ils privés de bouteilles à oxygène médical ? Les 134 ex-salariés de l'entreprise Luxfer de Gerzat (Puy-de-Dôme), près de Clermont-Ferrand, alertent sur ce risque depuis l'annonce de la fermeture de l'entreprise en décembre 2018. À l'époque, il n'était alors question ni de Covid-19 ni de pandémie. « C'est criminel de fermer une telle entreprise. Notre production est d'utilité publique », répète inlassablement Axel Peronczyk, représentant du personnel CGT de l'usine de Gerzat. Les ex-salariés sont mobilisés depuis quinze mois pour défendre leur savoir-faire unique en France et occupent le site depuis le 20 janvier, en alternance un par un depuis les

mesures de confinement, afin d'empêcher le départ des machines. Mais la défense de leurs emplois est passée au second plan face la pandémie.

« Les Luxfer veulent se rendre utiles face à la maladie », font-ils savoir. Aujourd'hui au chômage, ils ont fait passer le message au ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Ils sont prêts à reprendre la production immédiatement et viennent de lancer une pétition sur Change.org en faveur de la « nationalisation définitive » de l'usine auvergnate. Pour cela, ils s'appuient sur les propos d'Emmanuel Macron, qui, le 12 mars, avait jugé que « la pandémie révèle que des biens et des services doivent être placés en dehors de la loi du mar-

ché », suggérant de « reprendre le contrôle » notamment de notre capacité à soigner ». L'usine de Gerzat fabriquait 220 000 bouteilles haute pression par an, dont la moitié pour l'oxygène médical, 40 % pour équiper les pompiers et 10 % pour l'industrie. L'État était l'un des principaux clients de l'entreprise et doit désormais se fournir en Grande-Bretagne, voire en Chine. Or, au moment de l'annonce de la fermeture par Luxfer, qui compte parmi ses actionnaires les principaux fonds de pension dont BlackRock, les bénéfices affichaient une hausse de 55 % ! ■

par Hélène Nazet ,





ÉVÉNEMENT

Crise sanitaire : dans la tempête, les cinq moments où l'exécutif a viré de bord

Sorties culturelles, écoles, restaurants, municipales confinement, masques, activité économique... Depuis le début de la crise du coronavirus, le gouvernement a dû à plusieurs reprises changer de pied face aux incertitudes, multipliant les injonctions contradictoires.

A deux pas du Salon vert, au premier étage de l'Elysée, une ministre déroule, fin février, ses projets devant le secrétaire général, Alexis Kohler. A l'Assemblée, la réforme des retraites a tourné à la guerre de tranchées : évoqué, le passage en force du 49.3 n'a pas encore été formellement décidé. En réalité, l'exécutif a déjà basculé dans une autre bataille, celle de la «*plus grande crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle*», selon les mots employés depuis par le chef de l'Etat. Alexis Kohler met d'ailleurs fin à l'entretien avec la ministre en glissant ces quelques mots : «*On risque d'avoir un sujet beaucoup plus important que les retraites*» dans les semaines qui viennent.

Dès la fin janvier, l'appareil d'Etat s'est lentement mis en «mode pandémie» : réunions interministérielles, plans de continuité d'activité, rencontres avec les scientifiques... Début mars, Emmanuel Macron bouscule son agenda, annule le dîner du Crif et deux déplacements de terrain. A mesure que des images et des bilans alarmants arrivent de Chine, d'Italie ou d'Espagne, le message est clair : le chef est là pour cheffer. Sauf que la cinétique de l'épidémie va surprendre jusqu'au sommet de l'Etat, contraignant le gouvernement à naviguer à vue et à multiplier les injonctions contradictoires. «*Contrairement aux attentats, c'est une crise où on n'a aucune information sur la façon dont ça va évoluer*, reconnaît un conseiller de l'exécutif au fait de

toutes les décisions prises depuis le début de l'année. *Après une attaque, il faut courser les mecs et protéger ce qu'il faut protéger sans trop de doute sur l'issue. Là, on ne la connaît pas.*»

A lire aussiCovid-19 : à l'Elysée, contenir le virus et les critiques

Depuis quelques jours, toute information ou mesure a une durée de validité qui ne dépasse pas les douze heures. «*On avance en marchant*», euphémise la députée macroniste Olivia Grégoire. Face à l'incertitude, le gouvernement vante l'adaptation permanente, au plus près des demandes des soignants, et l'action du ministre de la Santé, Olivier Véran, qui a remplacé Agnès Buzyn, sortie du gouvernement pour suppléer Benjamin Griveaux à Paris. Mais si Véran convainc, les changements de pied provoquent de l'incompréhension parmi les Français et une faible adhésion d'une partie d'entre eux aux mesures de confinement. «*Il ne faut pas trop de se poser de questions sur le passé et faire face à la crise et la gérer*, insiste le ministre des Relations avec le Parlement, Marc Fesneau. *Je ne connais pas de système qui réagisse parfaitement. Viendra le temps de se dire ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.*»

L'Italie, ce voisin si lointain

Codogno, la commune épicentre du Covid-19 en Italie, n'est qu'à trois heures de voiture de la France, via les Alpes, et pourtant, quand l'Italie

commence à se barricader, Emmanuel Macron se démarque immédiatement. «*Vous avez vu d'autres pays ou d'autres régions qui ont tout fermé ?* déclare-t-il lors d'une visite dans un Ehpad du XIII^e arrondissement de Paris. *Si on ferme toutes les écoles, il y en a beaucoup qui ne pourront plus venir travailler, notamment parmi le personnel soignant [...]. Si on prend des mesures qui sont très contraintantes, ce n'est pas tenable dans la durée.*» Début mars, il flotte dans les rangs de l'exécutif une forme de déni. Si les Italiens sont en difficulté, c'est, à écouter ministres et secrétaires d'Etat qui s'expriment alors en off, d'abord leur faute. «*Ils ont fermé les écoles rapidement. Et les parents ont placé les enfants chez les grands-parents, et c'est à ce moment que l'épidémie s'est propagée*, raconte à l'époque un participant au Conseil de défense. *L'autre souci, c'est que les Italiens ont mis un peu de temps avant de faire les gestes barrières, ils ont continué les poignées de mains, les bisous...*» Un autre membre du gouvernement : «*Le niveau de contagion est plus important là-bas parce que l'Italie a une population plus âgée*»...

A lire aussiEtat d'urgence : «Les droits du Parlement ne peuvent pas être confinés»

Entre-temps, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, passe à deux doigts de l'incident diplomatique : «*L'Italie a pris des mesures, je pense notamment aux contrôles de température à l'arrivée de vols en pro-*

venance de zones à risques, qui n'ont pas permis d'enrayer l'épidémie», explique-t-elle à l'issue du Conseil des ministres. La phrase, tronquée sur les réseaux sociaux, fait passer la France pour une donneuse de leçons. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, n'arrangera rien en claironnant que la France «prend les mesures plus restrictives d'Europe». Et, début mars, l'Italie est le contre-exemple par excellence à Matignon. «On a de la chance : on passe une semaine après l'Italie. On voit chez eux que le confinement n'a pas suffi. On aurait pu le faire mais donc on ne le fera pas», rapporte un proche du Premier ministre. Pourquoi n'avons-nous pas eu conscience qu'on allait être l'Italie ? s'interroge un conseiller ministériel après coup. Parce que les premiers clusters, comme celui des Contamines-Montjoie, ont été bien gérés. Il y avait l'idée qu'on arriverait à isoler les foyers d'infection, à tout boucler, et éviter ainsi une diffusion du virus sur tout le territoire.» Un ministre le déplore aujourd'hui : «Rien ne bouge ici, jusqu'à ce qu'on voie l'Italie flamber.»

«La vie continue»

Ne pas affoler. Ce mot d'ordre va être incarné à la perfection par Emmanuel Macron, quitte à brouiller le message pour la suite. Fin février, le maintien du match OL-Juventus Turin à Lyon - une décision personnelle du chef de l'Etat selon *le Parisien* - provoque les premières interrogations politiques en France. Une semaine plus tard, l'opération «Vous devez poursuivre une vie normale mais faites attention quand même» est lancée par l'Elysée. Un «et en même temps» sanitaire compliqué à tenir. Le chef de l'Etat déjeune avec les pensionnaires d'une maison de retraite parisienne - moyenne d'âge 92 ans, alors que tous les soignants serinent qu'il faut isoler les personnes âgées - pour expliquer la situation. A quelques jours des municipales, l'opposition y voit

une opération électoraliste : convaincre les anciens de ne pas délaisser les urnes. En début de soirée, le chef de l'Etat se rend en douce au Théâtre Antoine pour assister à une représentation de la pièce *Par le bout du nez*. Avec son épouse, il est venu sur la prière insistante de Jean-Marc Dumontet, un de leurs proches, propriétaire de théâtres très inquiet de la vie culturelle en berne. «*La vie continue*», insiste alors Macron, selon Dumontet, qui s'empresse de tweeter la formule. Rebelote le 9 mars. Pour sa première sortie sur un autre sujet que le Covid-19 depuis une semaine, le président inaugure le Café Joyeux, qui emploie 19 salariés trisomiques ou autistes. «*On est très fiers que le président de la République ait accepté de venir malgré le virus*», glisse son fondateur. En quittant le restaurant, sur les Champs-Elysées, le couple présidentiel décide de rentrer au Palais à pied. C'est tout droit en descendant. Les caméras captent les gants de Brigitte Macron, les mains jointes en prière de son époux pour saluer les passants de loin, le tout entouré d'une vingtaine de policiers en civil qui créent une bulle autour d'eux. Une «distanciation sociale» toute présidentielle avant l'heure du confinement total.

A lire aussi «L'exemple chinois montre qu'on peut arrêter l'épidémie»

Au soir du 11 mars, le match PSG-Dortmund se joue à huis clos pour respecter les interdictions de rassemblement. Le Parc des princes est fermé mais devant le stade, plusieurs milliers de supporteurs collés les uns aux autres font la fête pendant le match et après la victoire parisienne. Fumigènes et cornes de brume. En Italie, les morts se comptent déjà par centaines. Les images choquent, les Français commencent à réaliser. Plus question pour Macron de faire quoi que ce soit d'autre que de la gestion

de crise.

Un discours officiel mouvant

«*C'est contre-intuitif pour le grand public, mais le stade 3 sera moins contraignant que le stade 2*» : début mars, c'est le refrain entonné à tous les étages de l'exécutif. Avant ce passage fatidique, le ministère de l'Intérieur essaie de récupérer la gestion de crise, mais c'est niet à l'Elysée et à Matignon. «*Vous créez la panique direct si vous basculez sur une gestion par les policiers et l'armée*», justifie un membre du gouvernement. Pour un conseiller de l'exécutif, ce retard à l'allumage s'explique en partie : «*Des virus venus de Chine, il y en a tous les ans et on n'a jamais totalement confiance dans les statistiques chinoises. Quand l'Italie se réveille malade, là on balise : on sait que ce n'est qu'une question de jours.*»

A l'hôpital Necker, à Paris, le 10 mars. Photo Ludovic Marin. Reuters.

Si les Français commencent à comprendre qu'il faut «*aplanir la courbe*» de l'épidémie, comme le dessine le ministre de la Santé à la télévision le 9 mars au soir, les consignes deviennent contradictoires d'une semaine sur l'autre. «*On a tous répété que les écoles ne fermeraient jamais, mais le 12 mars, le Conseil scientifique présente des courbes catastrophiques*», se souvient une ministre. Enfants et jeunes adultes sont pour la plupart des porteurs sains : ils peuvent démultiplier l'épidémie. Emmanuel Macron annonce au 20 heures sa décision de fermer tous les établissements scolaires. Jean-Michel Blanquer, qui jurait l'inverse le matin même, n'a été mis dans la boucle qu'une heure avant l'allocution présidentielle. «*Dans ces moments-là, quand on ne sait pas, il vaut mieux ne rien dire*», tacle un conseiller.

A lire aussi Couvre-feu à Nice : «Des

gens déambulaient encore le soir»

Le changement de pied sur les stocks et l'utilisation des masques chirurgicaux sera encore plus spectaculaire. La première réunion des chefs de partis à Matignon sur le coronavirus, le 27 février, ne porte quasiment que sur ce sujet. A la sortie, Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires, est formelle : «*Il n'y a aucun problème de masques en France.*» Sauf que les soignants disent exactement l'inverse et qu'il va falloir deux semaines pour reconnaître que tout n'était pas prêt. «*Les critiques sont résolues et certaines sont fondées,*» glisse la députée LREM Olivia Grégoire. Du coup, le gouvernement donne le sentiment que c'est la pénurie de masques qui dicte la doctrine, et non le contraire : alors que la Corée, la Chine ou Taiwan se masquent par millions, les ministres insistent sur l'inutilité des masques, expliquant même que les Français seraient incapables de savoir les porter correctement.

Sciences vs politique

Bouclier ou paravent ? «*Notre décision a été fondée sur des motifs scientifiques, et elle est assumée sur ces motifs scientifiques.*» A l'instar d'Edouard Philippe, tous les membres de l'exécutif répètent qu'aucun choix n'est fait dans cette crise sans l'aval du «Conseil scientifique» mis sur pied par Emmanuel Macron le 10 mars, soit deux mois après le début de l'épidémie mondiale dans la ville chinoise de Wuhan. Mais raison scientifique et cohérence politique ne font pas forcément bon ménage. Le gouvernement va l'expérimenter sur le sujet des municipales. Il y a moins d'un mois, personne n'imaginait que le scrutin des 15 et 22 mars puisse être touché. Réunis à Matignon fin février, les responsables politiques entendent le Premier ministre leur dire que si «la

situation est susceptible d'évoluer», «nul ne songe à reporter les élections». «*On n'a pas lancé de plan B ou A prime,* ajoute un proche du Premier ministre début mars. *On va passer des consignes pour que les électeurs ne s'agglutinent pas*» devant les bureaux de vote. «*Nous sommes dans une démocratie et elle ne doit pas reculer*», insiste en petit comité la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye. «*Ce n'est pas plus dangereux d'aller voter que d'aller faire ses courses,*» fait valoir une ministre en coulisses le 10 mars.

Tout va changer deux jours plus tard. Le Conseil scientifique présente au chef de l'Etat des projections jugées «catastrophiques». La question du maintien des municipales se pose. D'autant que le Président a décidé de fermer les écoles. Dans l'après-midi, la rumeur d'une annulation enfle. Emmenés par le président du Sénat, Gérard Larcher, la droite et certains à gauche montent au créneau : ce serait un «*viol démocratique*» de la part d'un Macron dont le camp est promis à la défaite. Le consensus politique est introuvable. S'appuyant sur son comité des sages, le Président maintient le premier tour avant d'être finalement contraint par les mêmes de repousser le second quatre jours plus tard. «*L'accord est unanime : le deuxième tour est reporté*», déclare Macron à la télévision.

A lire aussi Flou gouvernemental autour des «secteurs essentiels d'activité»

«*Si j'essaie de rentrer dans la psychologie du Président, je pense qu'après les gilets jaunes, il a craint de brusquer les Français en apparaissant comme trop autoritaire,* analyse après-coup un ténor de LR. *Mais on ne peut pas se déclarer en guerre, citer Clemenceau, et ne pas en tirer les conséquences. Le confinement doit évidemment être un vrai confinement.*» Les électeurs

doivent rester chez eux et personne ne sait pour l'instant quand le second tour pourra finalement avoir lieu.

L'économie, rien que l'économie

Deux krachs boursiers en moins d'une semaine : - 8,39 % le 9 mars puis - 12,28 % quatre jours plus tard, record historique. Le CAC 40 n'avait jamais autant plongé. La crise sanitaire emporte tout, finance et économie. En tentant de rassurer sur la solidité du système financier, plus fort que pendant la crise de 2008, une des secrétaires d'Etat de Bercy, Agnès Pannier-Runacher, commet une jolie boulette le 10 mars : «*C'est plutôt le moment de faire des bonnes affaires en Bourse aujourd'hui*», semble-t-elle se réjouir. Le lendemain, le gouvernement annonce pourtant la suspension de la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP), première réforme annulée par l'épidémie. Macron s'active sur le front européen et international pour une réponse forte de la Banque centrale européenne et de la Commission. Il s'agit d'éviter les ratés de 2008-2010.

Mais sur le plan intérieur, l'exécutif français doit trancher un dilemme : pour «*freiner*» la propagation du virus, il faudra en passer par la fermeture des lieux de rassemblements (restaurants et bars compris) et de certains commerces. Soit créer les conditions de la prochaine crise économique et sociale alors que le pays sort à peine de celle de 2008 et se voyait déjà sur le chemin du plein-emploi... «*Ce que je veux, c'est qu'économiquement ce ne soit pas la cata, que politiquement on prenne des mesures qui soient réversibles et que socialement, on n'isole pas les personnes âgées*», déclare le chef de l'Etat début mars, selon des propos rapportés par un membre du gouvernement participant à la gestion de la crise. «*L'enjeu est de rester dans un choc temporaire, non durable*», explique cette

même source.

A lire aussiCoronavirus : «On s'imagine crever dans nos cellules»

Prenant exemple sur l'Allemagne qui, en 2008, avait mis tout misé sur le chômage partiel pour maintenir son tissu industriel, Macron annonce que l'Etat mettra le paquet sur des mesures de soutien aux entreprises contraintes soit de s'arrêter, soit de tourner au ralenti. Mais le message de l'exécutif passe mal : il faudrait rester chez soi pour «protéger les autres et se protéger» mais continuer d'aller travailler pour faire tourner l'économie. Le Medef s'alarme d'un «*changement d'attitude*» des salariés. Le gouvernement peste sur les de-

mandes syndicales de «droit de retrait». Et les entrepreneurs du BTP se font tirer l'oreille par la ministre du Travail quand ils demandent «*instantanément* à l'exécutif «*d'arrêter temporairement les chantiers, à l'exception des interventions urgentes*» le temps de «s'organiser».

«*Les entreprises qui se disent que l'Etat paiera et qu'elles n'ont pas à travailler ne sont pas dans une attitude de civisme*», tape la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, s'offrant une polémique ravageuse avec les représentants des travaux publics alors que de nombreux maires et décideurs arrêtent d'eux-mêmes les chantiers. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, se voit contraint de recti-

fier le tir : «*Nous voulons que l'activité économique se poursuive dans des conditions de sécurité sanitaire strictes.*» Mais insiste : «*Il est essentiel que le pays ne soit pas à l'arrêt.*» Panier-Runacher en remet une couche vendredi : «*En Italie, l'économie tourne à 90 %.*» Sauf que samedi soir, après la publication du pire bilan depuis un mois - 793 morts en une journée -, le gouvernement italien décide de fermer toutes ses entreprises «*non essentielles*». Avec dix jours d'avance sur la France ?■

par Lilian Alemagna et Laure Bretton





ÉVÉNEMENT

Etat d'urgence : «Les droits du Parlement ne peuvent pas être confinés»

En s'efforçant de ne pas lui donner trop de latitude, députés et sénateurs ont voté dimanche la loi qui confère au gouvernement des pouvoirs d'exception face à la crise sanitaire.

Donner au gouvernement tous les outils afin d'endiguer la vague épidémique de Covid-19, sans lui laisser les mains entièrement libres pour déployer des mesures d'exception. Les députés et sénateurs, qui ont voté dimanche soir le projet de loi «*d'urgence pour faire face*» à la crise sanitaire, ont marché sur ce fil. Le texte prévoit notamment un «*état d'urgence sanitaire*» et pas moins de 43 habilitations à légiférer par ordonnances en matières économique, juridique et sociale.

Péremption

Lancés dans une course contre la montre, les parlementaires savent que l'unité nationale n'est pas du luxe mais ont rappelé leur vigilance. «*Nous serons au rendez-vous de l'intérêt général*» tout en restant «*une opposition, sans acrimonie*», a averti samedi le chef des députés LFI, Jean-Luc Mélenchon. Le socialiste Christophe Bouillon approuve «*les mesures d'urgence, mais sans passer par pertes et profit le dialogue social*» et soutient l'état d'urgence sanitaire, «*mais pas à n'importe quel prix : les droits du Parlement ne peuvent pas être confinés*».

A lire aussi Flou gouvernemental autour des «secteurs essentiels d'activité»

En découvrant mercredi les contours de cet état d'urgence sanitaire qui prend modèle sur l'état d'urgence de la loi de 1955, certains se sont étran-

glés sur sa rédaction floue et large. Sans s'opposer au principe, ils ont tenté de border le mécanisme. Premier saisi, le Sénat a posé des garde-fous. Le plus important, prévu par le rapporteur (LR) Philippe Bas, tient à la date de péremption, au 1er avril 2021, du dispositif, ainsi limité à la seule crise actuelle. Il a aussi été question de proportionner les mesures à la situation et de les faire cesser quand s'éteindra l'épidémie. Si le Sénat avait limité la panoplie à disposition du gouvernement (confinement, réquisitions, couvre-feu), les députés ont ajouté la possibilité de «*prendre toute autre mesure nécessaire limitant la liberté d'entreprendre*» pour «*mettre fin à la catastrophe sanitaire*».

A lire aussi Crise sanitaire : dans la tempête, les cinq moments où l'exécutif a viré de bord

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a demandé «*plus de latitude*» pour prendre des décisions «*qu'on n'est pas en mesure d'anticiper*». Les députés ont, eux, insisté sur deux conditions : le contrôle du Parlement et la publication des avis scientifiques justifiant l'état d'urgence. «*Ce fondement scientifique est indispensable*», souligne la députée écolo Delphine Batho. Si l'état d'urgence sanitaire était prolongé au-delà d'un mois (1), le Parlement devrait l'autoriser après avis du conseil scientifique. Et les parlementaires, mis au courant des mesures prises, pourront

obtenir «*toute information*» pour leur mission de contrôle... Même si les ministres étaient réticents sur «*un cadre rigide*». «*Le contrôle est toujours un bras de fer avec les gouvernements*», relève Batho. Sur tous les bancs, on appelle à garder «*la main qui tremble*» quand il faut toucher aux libertés. Philippe Gosselin (LR) veut ainsi «*éviter de donner un trop large blan-seing*». Si les sanctions en cas de violation des règles de confinement ont été durcies, les députés se sont d'abord opposés à une première rédaction, jugée «*disproportionnée*». «*Il y a parfois eu du bricolage, on a dû réécrire des articles pendant les suspensions de séance*», souffle l'un d'eux.

«Précisions»

Sur les ordonnances, les parlementaires ont aussi essayé de poser un cadre. Même la rapporteure LREM Marie Guévenoux a signalé «*une habilitation très générale qui manque parfois de précisions*» et insisté sur la nécessité d'ordonnances «*transitoires et provisoires*». «*Oui aux mesures d'urgence mais dans le respect de la démocratie sociale et, dans la mesure du possible, d'accords conventionnels*», exige le centriste Charles de Courson. Un léger adoucissement a été obtenu : l'employeur doit trouver un accord collectif pour avancer la prise de congés payés, mais pas pour les RTT et jours de repos. En revanche, les entreprises de secteurs «*nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique*» (lire

page 7) pourront déroger aux règles sur la durée du travail et le repos hebdomadaire.

A lire aussi «L'exemple chinois montre qu'on peut arrêter l'épidémie»

«Les droits sociaux ne peuvent être la variable d'ajustement de la crise éco-

nomique», dénonce Mathilde Panot (LFI) tandis que le communiste Fabien Roussel alerte sur ces «salariés qui ont l'impression de servir de chair à canon» et reprend les interpellations de tous bords sur le manque de masques. «Au final, vous décidez seuls, déplore Roussel. En associant le monde du travail, le Parlement, les acteurs économiques aux décisions, vous

gagneriez du temps et nous serions ensemble plus forts.»

(1) L'état d'urgence sanitaire est cette fois déclaré pour deux mois (*Actualisation à 21h57*) ■

par Laure Equy





CORONAVIRUS

Les syndicats veulent protéger les salariés obligés d'aller travailler

Ils ont signé un texte commun pour obtenir des moyens de protection contre le virus

L'intendance suivra», disait le général de Gaulle. Alors que la situation sanitaire liée à l'épidémie causée par le coronavirus s'aggrave, l'exécutif redoute l'ouverture d'un nouveau front, avec l'arrêt de l'activité dans un nombre croissant d'entreprises. Signe de cette inquiétude, Emmanuel Macron a installé, jeudi 19 mars à l'Elysée, une «task force». «La grande difficulté du moment (...), c'est qu'il faut à la fois passer un message (...) de protection, de distance collective (...), et, d'autre part, continuer la vie économique, même confinés, car il serait impossible de vivre, de soigner», a expliqué le chef de l'Etat.

Depuis l'annonce, lundi soir, des mesures de confinement, l'angoisse monte chez les salariés qui doivent se rendre à leur poste. Beaucoup se plaignent de ne pas disposer de moyens de protection suffisants et demandent à rester chez eux. L'absentéisme progresse un peu dans certains secteurs, comme l'agroalimentaire. Face aux injonctions gouvernementales qu'ils jugent contradictoires, des employeurs ne savent plus quelle attitude adopter: renvoyer leurs personnels à la maison ou maintenir le rideau ouvert?

«Laisser-aller»

La situation préoccupe également les partenaires sociaux. Jeudi soir, ils ont abordé le sujet à l'occasion d'une visioconférence. Leurs échanges ont débouché sur un texte commun appelant «les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous

les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler». Quelques lignes relativement convenues, mais sur lesquelles il fut tout de même difficile de s'entendre, selon plusieurs participants. «On aurait pu aller beaucoup plus loin. Le monde s'écroule, il faut arrêter de regarder nos pompes», soupire l'un d'eux.

«La vie d'une caissière ne vaut pas moins que celle d'un cadre qui peut télétravailler, martèle Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. Il faut du matériel de protection et revoir les processus de production. On ne s'en sortira qu'avec du dialogue social à tous les étages.» Regrettant des «zigzags gouvernementaux en termes de communication», François Hommeril, le président de la CFE-CGC, considère que la priorité, aujourd'hui, doit être de rassurer. «Il faut donner les moyens de garantir la sécurité des gens, juge-t-il. Si c'est une économie de guerre, l'Etat doit sonner la mobilisation générale. On parle de masques, de gels hydroalcooliques, pas de canons... Il faut recréer un climat de confiance.»

La ligne de l'exécutif, qui consiste à dire «Restez chez vous» tout en réclamant la poursuite de l'activité économique, est «compliquée» à tenir, reconnaît Yves Veyrier, le numéro un de FO. «Tout le monde a compris que des secteurs comme l'agroalimentaire ou les transports doivent fonctionner, ajoute-t-il. Mais on ne peut pas faire courir de risques aux salariés.» Une analyse partagée par Cyril Chabanier, le président de la

CFTC: «Nous sommes d'accord avec l'idée qu'une partie des personnes doivent aller sur leur lieu de travail habituel, mais ça doit se faire dans le strict respect des règles de sécurité.»

Les responsables patronaux, à l'échelon national, sont en phase avec une telle approche. Ils souhaitent, de surcroît, que le pouvoir en place fasse œuvre de pédagogie. Jusqu'à la semaine dernière régnait un relatif «laisser-aller» sur les consignes données à la population, estime Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Puis un «coup d'arrêt» a été donné: «C'est au gouvernement d'avoir un discours plus équilibré», considère-t-il.

Pour le moment, une forme d'incompréhension demeure, engendrant des éclats de voix. Jeudi, sur LCI, Muriel Pénicaud, la ministre du travail, s'en est prise aux organisations professionnelles représentant le monde de la construction: «Quand un syndicat patronal dit aux entreprises "arrêtez d'aller bosser", "arrêtez de faire vos chantiers", ça, c'est du défaitisme. (...) Les entreprises (...) qui se disent finalement "l'Etat paiera", et nous ça ne nous regarde pas, ce n'est pas du civisme.»

Ses propos visaient en particulier la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Son président, Patrick Liébus, est outré par la sortie de Mme Pénicaud: «Elle a atteint le sommet du mépris, c'est scandaleux», confie-t-il. Il souligne que des expertises sérieuses ont conclu à l'impossibilité, pour la plu-

part des sociétés du secteur, de poursuivre leur activité tout en préservant la sécurité des travailleurs. L'accrochage avec la ministre est révélateur,

d'après lui, d'*«incohérences»* au sommet de l'Etat. ■

par Raphaëlle Besse Desmou-

lières, Bertrand Bissuel Et Cédric Pietralunga





IDÉES

Face au coronavirus, restons chez nous, mais n'oublions pas ceux qui n'ont pas de chez-eux !

D eux députés (LRM) et deux responsables de grands réseaux associatifs alertent les pouvoirs publics sur l'urgence d'amplifier les mesures destinées aux plus précaires, notamment en ce qui concerne la prolongation d'office des titres de séjour

Le président de la République, dans son allocution du lundi 16 mars, a clairement insisté sur le fait que «pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés».

C'est un impératif majeur. La crise que nous traversons, inédite à tous points de vue, est un défi collectif qui met à l'épreuve également notre capacité à faire vivre la solidarité nationale, en toutes circonstances. Personnes sans-abri, migrantes, accueillies en centres d'hébergement ou encore mineurs isolés résidant dans des hôtels sociaux... La survie de ces populations en dépend totalement !

Fragilisés par la précarité, pour beaucoup, déjà atteints de pathologies chroniques, ce sont des publics particulièrement vulnérables face au virus. Et les mesures de confinement, nécessaires, viennent aggraver leur situation car elles impactent les services essentiels apportés quotidiennement à ces personnes par les acteurs associatifs : les professionnels et bénévoles n'étant plus toujours en mesure d'exercer leurs missions régulièrement.

Si l'annonce de la prolongation de la trêve hivernale des expulsions loca-

tives, du plan hivernal dans l'hébergement d'urgence et le report de la réforme de l'Aide personnalisée au logement (APL) sont trois décisions importantes, nous souhaitons alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'amplifier les mesures destinées aux plus précaires et assurer, sur le terrain, un pilotage de crise en forte coordination avec les acteurs sociaux et associatifs.

Le ralentissement de l'économie et l'activité qu'il peut générer sont aussi une source d'angoisse pour ceux qui sont déjà dans des situations difficiles, les foyers monoparentaux, les travailleurs pauvres en particulier. Le report de l'application des nouvelles règles d'indemnisation du chômage est à cet égard à saluer. Mais nous devons aller plus loin et nous adapter à la gravité de la situation.

Créer une «réserve solidaire»

C'est pourquoi, afin de pallier le manque en ressources humaines auquel sont aujourd'hui confrontés les acteurs de la solidarité, nous proposons d'étendre aux travailleurs sociaux les mesures prévues pour faciliter l'activité des personnels de santé, notamment la fourniture de masques et de gants, ainsi qu'une attestation de déplacement et l'accès aux modes de garde exceptionnels mis en place pour leurs enfants.

Nous proposons aussi la création d'une «réserve solidaire» pour que

l'ensemble des citoyens qui le souhaitent puissent pallier l'absence des bénévoles habituels et renforcer la lutte contre l'isolement. La nation, en ces temps de crise, doit pouvoir compter sur l'entièvre mobilisation de l'Etat. Mais aussi s'appuyer sur la société pour faire vivre la solidarité.

Alors que la distribution collective des repas est rendue plus difficile à organiser, garantissons aussi l'accès aux services essentiels en mettant en place un système de chèques de solidarité pour faciliter l'accès des personnes en difficulté aux produits de première nécessité de leur choix, et en veillant à ce que tous les commerces alimentaires acceptent ce moyen de paiement.

Permettons aux familles modestes de subvenir à leurs besoins en cette période de crise, en versant une prime exceptionnelle à toutes celles qui ont bénéficié de la prime de rentrée scolaire en 2019. Assurons la continuité des droits sociaux en procédant à leur renouvellement automatique pendant toute la durée de la crise - sanitaire - prise en charge de l'ASE (aide sociale à l'enfance), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique), ou encore de l'APL -, afin que personne ne se retrouve en rupture de droits, et en suspendant les mesures de sanctions à l'encontre des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Garantissons l'accès aux droits admi-

nistratifs de tous : en prolongeant d'office de plusieurs mois les titres de séjour expirant durant la crise sanitaire, en suspendant les procédures de rétention administrative et d'expulsion. Assurons-nous aussi que la fermeture des tribunaux ne bloque pas la mise à l'abri de jeunes qui n'ont pas encore pu faire reconnaître leur minorité.

Stoppons le flux de personnes à la rue, en augmentant les capacités du fonds d'indemnisation des propriétaires dont le locataire fait l'objet d'une procédure d'expulsion, et élar-

gissons son périmètre d'action pour qu'il puisse intervenir sur les impayés, en amont. Parmi les 11 millions de ménages locataires, il est vraisemblable que des centaines de milliers connaissent des difficultés ponctuelles de paiement du loyer en raison de la crise actuelle. Il est indispensable qu'un fonds national dédié puisse les aider spécifiquement pour éviter de provoquer une recrudescence des procédures d'expulsion.

Utilisons enfin l'ensemble des capacités hôtelières rendues disponibles par la crise pour héberger les per-

sonnes encore sans solutions et leur garantir une aide alimentaire et sanitaire, quelle que soit leur situation administrative. Face au coronavirus, restons chez nous, mais n'oublions pas ceux qui n'ont pas de chez-eux ! Il est urgent d'agir. Soyons unis et déterminés pour protéger les plus fragiles. Quoi qu'il en coûte. ■

par Deux Députés Deux Responsables De Grands Réseaux Associatifs





LE FAIT DU JOUR – ÉCONOMIE

La grogne monte chez les éboueurs

Les ripeurs réclament un renforcement des moyens de protection pour leur permettre de travailler en toute sécurité. Faute de quoi, ils exercent leur droit de retrait.

Par Bérangère Lepetit

Ni gel, ni masque, ni même lingettes pour « nettoyer les mains ou le volant », s'agace-t-il. Quand il est arrivé au travail mercredi, Fathi, éboueur à Sevran (Seine-Saint-Denis) chez Otus, une filiale de Veolia, a estimé qu'il n'était pas assez protégé contre le coronavirus pour faire sa collecte. Résultat : avec une vingtaine de collègues qui officient sur sept communes du département, il a fait valoir son droit de retrait ce jour-là. Et se déclare prêt à recommencer, en cette fin de semaine, si la situation se reproduit.

« En plus, nous sommes entassés à trois dans les cabines des camions à moins d'un mètre les uns des autres. Et dire que notre employeur voudrait qu'on travaille sans aucun matériel tout en étant en contact permanent avec les déchets ! s'indigne ce délégué CGT. Les véhicules ne sont même pas davantage désinfectés que par rapport à une période ordinaire. Nos conditions de travail ne sont plus tolérables actuellement. » Dans les rangs des ripeurs, qui assurent la collecte dans les rues, l'inquiétude s'étend partout en France.

Vers une multiplication des droits de retrait

Mais jusqu'à présent, seuls les salariés de Seine-Saint-Denis ont brandi la menace d'un droit de retrait. Un porte-parole de Veolia ne dissimule pas son inquiétude pour les jours à venir. « Si la situation épidémique se poursuit, ce qui se profile, les droits de retrait risquent de se multiplier et nos salariés seront dans leur bon droit », assure-t-il. Et pour cause. Considérée par l'Etat comme un opérateur d'importance vitale (OIV), l'entreprise Veolia dispose en temps normal d'un stock important de masques de protection.

« Mais, au début de la crise épidémique, ceux-ci nous ont été retirés et ont été attribués au personnel soignant. Nous ne disposons donc que d'un stock réduit alors que nous avons besoin actuellement de 50 000 masques par semaine pour assurer correctement nos collectes en protégeant nos salariés », assure ce même porte-parole qui se dit préoccupé et en appelle au ministère de la Santé. « Il ne faudrait pas qu'en plus de la crise sanitaire actuelle la France soit confrontée à d'autres problèmes

liés à l'interruption des collectes de ramassage des ordures », alerte-t-il.

Chez Suez Environnement ou Derichebourg, autres acteurs importants du secteur de la collecte des déchets en France, on assure que « les collectes sont bien maintenues » et on ne fait pour l'instant pas part de droits de retrait exercés par les salariés. Chez Suez, une porte-parole reconnaît toutefois « une forte tension au niveau national en approvisionnement de masques ». « Le gouvernement travaille à trouver une ou plusieurs solutions », poursuit notre interlocutrice qui se veut rassurante : « Nous appliquons les précautions d'usage avec des gants dans la manipulation de ces déchets. » ■



LP/PHILIPPE LAVIEILLE





LE FAIT DU JOUR – ÉCONOMIE

« Mettre en place des protocoles sanitaires précis dans le bâtiment »

Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment.

Le gouvernement exhorte les entreprises du BTP à reprendre leurs chantiers, malgré l'épidémie de Covid-19. Jacques Chanut, le président de la Fédération française du bâtiment (FFB), lui, réclame des garanties en urgence.

Jacques Chanut

Le gouvernement demande aux chefs d'entreprise du BTP de reprendre rapidement leur travail, alors que 80 à 90 % des chantiers sont à l'arrêt en Ile-de-France. Que lui répondez-vous ?

Il est évident que certains de nos chantiers sont essentiels au bon fonctionnement du pays. Je pense par exemple aux fuites de gaz ou d'eau, qu'il faut prendre en charge rapidement. Mais pour le reste, je ne crois pas qu'il y ait une urgence. Il faut faire la différence entre être essentiel au bon fonctionnement du pays et pour l'économie du pays. Nous sommes majoritairement dans la deuxième catégorie. Et le gouvernement le sait très bien.

Que répondez-vous aux patrons du BTP qui vous demandent s'ils doivent maintenir leurs chantiers ?

Beaucoup nous disent que s'ils ne font pas rentrer les factures, ils mettront rapidement la clé sous la porte. Notre objectif est de les rassurer et de leur apporter des solutions. Mais nous ne le ferons que si, en parallèle, nous obtenons des garanties de la

part de l'Etat.

Lesquelles ?

Le premier sujet majeur reste celui de l'approvisionnement des matières premières, cause principale des arrêts de chantiers. Si vous n'avez pas de placo, de ciment ou de tuyaux, vous ne pouvez pas travailler. Nous demandons que les fournisseurs, les industriels, les distributeurs ou encore les architectes se remettent au travail. Tout est à l'arrêt.

Cela paraît compliqué à l'heure du confinement...

Pas forcément. J'ai l'impression que les discussions avancent positivement en ce sens.

Qu'en est-il des précautions sanitaires à prendre sur les chantiers ?

C'est notre deuxième demande. Evidemment, quand ils ont entendu Emmanuel Macron demander aux Français de rester chez eux, nos gars ont eu peur. Ils s'inquiètent, et c'est normal. Nous travaillons pour mettre en place des protocoles précis, une sorte de guide pratique des gestes barrière du bâtiment. Au-delà du sujet des masques, il faut apporter des solutions pour éviter la proximité des ouvriers. On ne mange plus côté à côté, on ne se serre pas la main, on trouve une nouvelle façon de porter à deux des charges lourdes sans être trop près. Il faut que chaque geste effectué sur un chantier ait une réponse sanitaire précise pour garantir

la sécurité des ouvriers.

Dans combien de temps estimez-vous pouvoir obtenir ces garanties ?

Je ne sais pas. Nous ne pourrons reprendre le travail que le jour où nous aurons des protocoles sanitaires, l'assurance d'avoir des matières premières ainsi qu'une sécurisation sociale pour les patrons.

C'est-à-dire ?

Si les règles sont respectées au sein d'un chantier, il faut que la responsabilité du chef d'entreprise soit totalement dégagée. Si toutes ces garanties ne sont pas réunies, je conseille aux patrons de mettre en place le chômage partiel dans leurs entreprises.

■



FFB/Philippe Bauduin

par Propos Recueillis Paraurélie Lebelle





UNE DEP-HAUTS-DE-SEINE

Les pôles sociaux restent ouverts malgré le confinement

Depuis le passage au stade 3 de la pandémie de Covid-19, le département a activé son plan de continuité des activités essentielles au public.

Solidarité

Par Charles-Edouard Ama Koffi

@leparisien_92

Au 39, rue Louveau, à Châtillon, les lumières du deuxième étage font figure d'exception dans le bâtiment désert. C'est là que se niche l'un des neuf services de solidarité territoriale (SST) du département des Hauts-de-Seine toujours ouverts au public.

Depuis mardi dernier et la mise en place du stade 3 de la pandémie de coronavirus, le conseil départemental a mis en place son « plan de continuité d'activité ». Il permet notamment l'accueil du public, dans de strictes conditions sanitaires, au sein du pôle social.

« Je suis venue pour le suivi de mon bébé, né cinq semaines avant le terme, témoigne la mère de la petite Olivia, croisée ce matin-là à Châtillon. J'ai eu un premier rendez-vous il y a quelques jours et on m'a dit de revenir aujourd'hui. Je suis contente que la PMI reste ouverte car j'avais peur qu'elle soit fermée ». « Cela m'évite d'aller à l'hôpital Béclère à Clamart, reprend cette habitante de Châtillon. Il y a beaucoup de questions que je me posais à propos du poids de mon bébé, de ses reflux. Tout est normal. Finalement, j'avais plus peur pour sa santé à elle que la mienne à sortir de chez moi par cette période de confinement. »

Un accueil ouvert tous les matins

« Le département a une compétence d'action générale qui prend en charge l'ensemble des publics prioritaires, de la petite enfance au grand âge », rappelle Élodie Clair, directrice générale du pôle solidarités du département.

Un public fragile dont l'accueil est particulièrement nécessaire en ce stade 3 de pandémie. « Par exemple pour la PMI, le suivi d'une femme enceinte avant et après la grossesse permet de désengorger les hôpitaux, reprend Élodie Clair. On a reçu une quinzaine de personnes ce matin sur des rendez-vous espacés pour qu'il n'y ait pas trop de monde en même temps. »

Pour que le pôle social reste ouvert, il faut au moins quatre travailleurs sociaux pour assurer l'accueil et les consultations. Laurence, auxiliaire puéricultrice en fait partie. Son métier consiste, en cette période particulière, à prioriser les consultations, le pôle social n'étant ouvert que de 8 h 30 à 13 heures.

« Là je reprends toutes les consultations pour les déplacer, explique-t-elle à travers son masque de protection. Je viens d'annuler toutes les consultations de la dernière semaine de mars en expliquant pourquoi aux parents. On prend en priorité tous les nouveau-nés qu'il faut vacciner. On a pour consigne de garder les bébés

de 2 mois et ceux de 4 mois. Ceux qui ont 11, 12 ou 16 mois ont déjà eu un large panel de vaccins. Dans la conjoncture actuelle, on fait ce qu'on peut avec un maximum de télétravail... »

Autre aspect positif à l'ouverture de la structure malgré le confinement : la possibilité pour le public isolé de voir tout simplement d'autres personnes. « Tout à l'heure, une femme est venue pour remettre un document. Est-ce qu'elle est venue uniquement pour remettre ce document ou pour avoir un peu de contact humain, s'interroge Philippe, travailleur social au sein de la structure. Nous sommes aussi un rempart contre l'exclusion sociale. »

À quelques mètres de l'accueil, Patricia, travailleuse sociale depuis 1988, ne quitte pas son bureau et n'envisage pas une seule seconde de ne pas travailler. « Je n'ai aucun motif pour ne pas être disponible, avance-t-elle. J'étais encore il y a peu avec une famille à Bourg-la-Reine qui a contracté le Covid-19. C'était d'abord la mère puis elle a l'a transmis à sa fille. Il fallait trouver une solution pour qu'elles puissent avoir une aide alimentaire, même confinées. Normalement, je suis conseillère économie sociale familiale mais, comme mes collègues, je suis amenée à faire un peu de tout ».

L'épidémie du coronavirus les pousse-t-elle à dépasser leurs horaires de travail ? « On est déjà amenés à

travailler parfois hors cadre. Lorsqu'une personne qui va mal m'appelle un dimanche, je ne vais pas raccrocher. Ce sont des humains au bout du fil ou face à nous, pas des numéros. » ■



LP/C-E.AK

Les pôles sociaux ouverts de 8 h 30 à 13 heures sont à Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine, Colombes, Clichy, Nanterre, Boulogne, Issy, Châtenay-Malabry et Antony. Le numéro vert pour soutenir les demandes d'aides à domicile départemental : 0805 38 39 4





EVENEMENT—ENTREPRISES

« Toute entreprise qui peut payer ses salaires et ses fournisseurs doit le faire »

Gérald Darmanin était l'invité dimanche du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - CNews - « Les Echos ». Pour le ministre de l'Action et des Comptes publics, les aides fiscales et sociales doivent aller « vers ceux qui en ont le plus besoin ».

Comment éviter l'effondrement économique, après la crise sanitaire ? Gérald Darmanin, invité du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - CNews - « Les Echos », était attendu sur cette question dimanche. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, qui a répondu exceptionnellement depuis son bureau à Bercy, s'est dit compréhensif face aux inquiétudes des Français.

Alors que la panne économique menace, il a toutefois invité ceux qui le peuvent à reprendre le travail. « Aujourd'hui, si on peut mettre en place le télétravail et les conditions sanitaires permettant de travailler, il faut pouvoir reprendre le travail le plus possible », a-t-il déclaré, en réaction à la passe d'armes qui a opposé le BTP et le gouvernement la semaine dernière. De même pour les aides fiscales et sociales mises en place par le gouvernement. Le ministre a rappelé que l'Etat avait débloqué en urgence 45 milliards d'euros d'aides, dont 35 milliards correspondent à des reports de paiement d'impôts et de charges sociales. Ces facilités doivent aller « vers ceux qui en ont le plus besoin », a-t-il mis en garde, invoquant « la so-

lidarité nationale ».

« Toute entreprise qui peut payer ses salaires et ses fournisseurs doit le faire. [...] Il ne doit pas y avoir de passager clandestin. » Au sujet d'une mobilisation des congés payés pendant la période de confinement, Gérald Darmanin estime que « tout le monde doit pouvoir faire un effort ».

Le ministre s'est montré sceptique face à la possibilité pour les salariés d'exercer leur droit de retrait, dans le cas où ils sont potentiellement confrontés à un risque grave et imminent pour leur santé. Gérald Darmanin a salué la décision du groupe Auchan de verser une prime de 1.000 euros à ses employés exposés, mais a exclu que l'Etat puisse financer de telles primes, comme l'a suggéré le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand. « Ce ne serait pas totalement raisonnable, a répondu le ministre. Si nous ne faisons pas attention pendant la 'guerre' aux finances publiques, nous pouvons faire face à des difficultés importantes après. » A ce propos, celui qui tient les finances de l'Etat français a laissé entendre que la prévision de

déficit à 3,9 % pour 2020, actualisée cette semaine par le gouvernement, serait probablement dépassée. « Tout dépendra de la longueur des difficultés », a-t-il déclaré, estimant que la priorité pour l'instant est d'ordre sanitaire.

Pas de polémiques

Quant à une éventuelle prolongation du confinement, le ministre a renvoyé à la décision du comité scientifique attendue lundi. Interrogé sur le manque de civisme de certains Français, Gérald Darmanin a estimé que « l'heure n'est pas aux leçons de morale ». « Les gens ne sont pas égaux face au confinement », a-t-il relevé, évoquant la situation de ceux qui vivent nombreux dans un petit appartement.

Interpellé sur le manque de masques et sur « l'amateurisme » dénoncé par Marine Le Pen, le ministre a renvoyé ces polémiques « à l'après-guerre ». « La polémique n'a pas lieu lorsque la nation est en danger », a-t-il répété. ■

par Ingrid Feuerstein





Chez GRDF, le manque de masques inquiète les salariés

La CGT a déposé un droit d'alerte au nom d'un « danger grave et imminent » pour les salariés du distributeur de gaz. Comme beaucoup de travailleurs contraints de rester au contact des clients pendant l'épidémie de coronavirus, ils déplorent un manque d'équipements de protection.

La polémique sur les masques qui agite GRDF depuis la semaine dernière illustre à quel point la sécurité des salariés contraints de poursuivre leur travail est un sujet sensible pendant l'épidémie. La CGT a exercé son droit d'alerte au nom d'un « danger grave et imminent » pour certains collaborateurs de la filiale d'Engie. « Les salariés ne sont pas assez protégés », critique Sébastien Raya, délégué CGT.

L'opérateur du réseau de distribution de gaz a cessé toutes les activités non urgentes ou essentielles, et les salariés qui le peuvent sont en télétravail. Les fonctions liées à la sécurité du réseau et aux interventions d'urgence, de même que le rétablissement du gaz pour les clients qui ont subi une coupure, nécessitent toutefois une présence sur le terrain.

« Tout pour protéger les salariés »

C'est pour ces techniciens que la CGT s'inquiète. « Ils n'ont ni masque ni gel hydroalcoolique alors qu'ils sont

amenés à côtoyer des usagers et des collègues », poursuit Sébastien Raya. La direction rétorque qu'elle fait « tout pour protéger les salariés » et que l'application stricte des consignes est suffisante.

Avant de se déplacer au domicile d'un client, GRDF appelle pour vérifier qu'aucun membre du foyer n'est malade. Les salariés se rendent le moins possible à l'atelier et vont directement de leur domicile à leur lieu d'intervention avec leur véhicule de fonction. Dans toutes les situations, les agents sont appelés à respecter une distance d'au moins 2 mètres avec leurs collègues et clients.

GRDF dispose bien d'une réserve de masques FFP2 depuis l'épidémie de grippe H1N1, mais en quantité très limitée : moins de 2.000, dont une partie est périmée. « Nous avions fait une commande de masques en janvier mais elle n'a pas abouti », souligne-t-on au sein du groupe. De toute façon, les autorités préfectorales ont demandé à l'entreprise d'en faire le recensement et de les mettre

sous clef en prévision d'une éventuelle réquisition pour les soignants.

« Les stocks de masques des entreprises de l'énergie ont été réquisitionnés par l'Etat ces derniers jours pour répondre aux besoins des services de santé, expliquait jeudi dernier la ministre de la Transition écologique, Elisabeth Borne, dans une interview aux « Echos ». On voit bien que tout le pays ne peut pas porter un masque FFP2. Ce n'est pas une nécessité. Il faut d'abord se tenir à distance et se laver régulièrement les mains. »

Aucun autre syndicat n'a soutenu le droit d'alerte invoqué par la CGT. « Nous n'étions pas assez préparés, c'est vrai, et certains managers ont dû être rappelés à l'ordre parce qu'ils ne respectaient pas les consignes, mais ce sont des cas isolés, tempère Antony Lalo, coordinateur CFDT. Le moment est grave et GRDF doit rester au service des Français. Ne jetons pas d'huile sur le feu. » ■

par Vincent Collen

